

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

10 JUIN 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2015 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Dépôt de projets de décret	4
3	Dépôt de rapports d'activités	4
4	Changement de commission	4
5	Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	5
6	Cour constitutionnelle	5
7	Questions écrites (Article 80 du règlement)	5
8	Approbation de l'ordre du jour	5
9	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	5
9.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Politisation de l'image des Diables»	5
9.2	Question de Mme Christine Poulin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Missive de MM. Demotte et Madrane à propos du sort d'enfants roms à la rue».....	6
9.3	Question de M. Benoit Drèze à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conséquences de la réforme APE».....	6
9.4	Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Relations difficiles entre les accueillantes autonomes namuroises et l'ONE»	7
9.5	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Interdiction du redoublement en troisième maternelle».....	8
9.6	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Interdiction du redoublement en maternelle»	8
9.7	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Craintes des radios indépendantes face au passage à la radio numérique»	9
9.8	Question de M. Pierre-Yves Jeholet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Transition radiophonique numérique»	10
10	Ordre des travaux	11
11	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	11
11.1	Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias intitulée «Études en médecine vétérinaire»	11
11.2	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias intitulée «Situation des études vétérinaires»	11
11.3	Question de Mme Laetitia Brogniez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias intitulée «Médecine vétérinaire: positions divergentes».....	11

11.4	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Alerte de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse»	12
11.5	Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retards de paiement et non-concertation du secteur de l'aide à la jeunesse»	12
11.6	Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Interpellation de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse relative à la concertation sur le futur décret de l'aide à la jeunesse ainsi que sur les retards des subventions»	12
11.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Doléances de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse»	12
12	Prise en considération d'une proposition de décret	15
13	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction, pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (doc. 110 (2014-2015) n° 1 et 2)	15
13.1	Discussion générale	15
13.2	Examen et vote des articles	15
14	Débat thématique: «Réforme de l'encadrement différencié»	16
15	Débat thématique: «Plan "Antiradicalisation": mise en place des formations dans le secteur de l'aide à la jeunesse»	25
16	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction, pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (doc. 110 (2014-2015) nos 1 et 2)	34
16.1	Vote nominatif sur l'ensemble	34
17	1 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	35
18	Annexe II : Cour constitutionnelle	35

Présidence de Mme Valérie De Bue, vice-présidente.

– *La séance est ouverte à 14 h 15.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

Mme la présidente. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes Cornet et Vandorpe, pour raisons de santé.

2 Dépôt de projets de décret

Mme la présidente. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant assentiment au Protocole sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé à Nagoya le 29 octobre 2010, ainsi qu’à son annexe (doc. 120 (2014-2015) n° 1) ; le projet de décret portant assentiment au Protocole entre le Royaume de Belgique et la République d’Autriche, et le Protocole additionnel, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d’éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l’impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971 (doc. 121 (2014-2015) n° 1) ; le projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 19 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l’État de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l’évasion fiscale, et le Protocole signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993 (doc. 122 (2014-2015) n° 1) ; le projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l’évasion fiscales en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007 (doc. 123 (2014-2015) n° 1) ; le projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d’impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987 (doc. 124 (2014-2015) n° 1).

Le gouvernement de la Communauté française a également déposé le projet de décret portant assentiment à l’Accord entre le Gouvernement

du Royaume de Belgique et le Gouvernement de Montserrat, autorisé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord en vue de l’échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 16 février 2010 (doc. 125 (2014-2015) n° 1) ; le projet de décret portant assentiment à l’Accord d’association entre l’Union européenne et la Communauté européenne de l’énergie atomique et leurs États membres, d’une part, et la Géorgie, d’autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (doc. 126 (2014-2015) n° 1) ; le projet de décret portant assentiment à l’Accord d’association entre l’Union européenne et la Communauté européenne de l’énergie atomique et leurs États membres, d’une part, et la République de Moldavie, d’autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (doc. 127 (2014-2015) n° 1), et le projet de décret portant assentiment à l’Accord d’association entre l’Union européenne et la Communauté européenne de l’énergie atomique et leurs États membres, d’une part, et l’Ukraine, d’autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (doc. 128 (2014-2015) n° 1).

Ces projets ont été envoyés à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.

Le gouvernement a par ailleurs déposé le projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l’enseignement supérieur (doc. 131 (2014-2015) n° 1).

Il a été envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

3 Dépôt de rapports d’activités

Mme la présidente. – Nous avons reçu le rapport d’activités annuel de la Commission nationale permanente du Pacte culturel pour l’année 2014 (doc. 129 (2014-2015) n° 1) et le rapport d’activités du Comité consultatif de Bioéthique relatif à l’année 2014 (doc. 133 (2014-2015) n° 1).

Ils ont été envoyés, pour information, à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.

4 Changement de commission

Mme la présidente. – Au cours de sa réunion du 4 juin 2015, la conférence des présidents a décidé d’envoyer le projet de décret portant assen-

timent à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents (doc. 115 (2014-2015) n° 1) à la commission de la Culture et de l'Enfance.

Il en est pris acte.

5 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

Mme la présidente. – M. Crucke a déposé une proposition de résolution visant à instaurer un module de «préparation à l'entretien d'embauche» dans le troisième degré de l'enseignement secondaire supérieur (doc. 130 (2014-2015) n° 1). Mme Trotta, M. Luperto et Mmes Schyns et Vandorpe ont déposé une proposition de résolution relative au développement de l'éducation financière et à la consommation responsable (doc. 132 (2014-2015) n° 1).

Je vous propose de les envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

Mmes Persoons et Maison et M. De Bock ont déposé une proposition de résolution visant à l'organisation d'assises de la laïcité (doc. 134 (2014-2015) n° 1).

Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

6 Cour constitutionnelle

Mme la présidente. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

7 Questions écrites (Article 80 du règlement)

Mme la présidente. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

8 Approbation de l'ordre du jour

Mme la présidente. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 4 juin 2015, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 10 juin 2015.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est ainsi adopté. (*Assentiment*)

9 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

9.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Politisation de l'image des Diables»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, même si, pour une fois, je ne soutenais pas les Bleus, en lisant sous l'égide de camarades du Parti socialiste «Tous derrière les Rouges pour abattre les Bleus», je me suis demandé si nous vivions les mêmes réalités, si ces temps-là n'étaient pas révolus.

Heureusement, dans cette affaire, l'Union belge a agi rapidement comme elle le devait et a rappelé que, dans le sport, tout est permis, sauf abuser des règles du sport. La politisation est une chose que l'on ne fait plus, même si la tentation peut parfois subsister.

Monsieur le Ministre, comment avez-vous réagi en tant que garant de l'éthique et des équilibres dans le sport, de la marque de l'Union belge et des nombreux sportifs francophones ? Avez-vous, par exemple, téléphoné ou écrit une lettre pour inviter à ne pas répéter cette erreur ? Certes, l'erreur est humaine mais dites-nous les limites à ne pas dépasser en ce qui concerne la politisation. D'après vous, quelles règles doivent-elles faire en sorte que le sport reste un moment d'union où, réellement, quelles que soient nos convictions politiques, des domaines transcendent les réalités politiques ? Quels sont les canevas à adopter et les cadenas à placer parfois pour les camarades qui sont ici à ma gauche ?

M. René Collin, ministre des Sports. – Vous me permettez d'abord de me réjouir du bon état de notre équipe nationale et de son excellent résultat à Paris. (*Applaudissements*)

Je me réjouis aussi de l'excellent comportement des supporters. J'étais derrière eux au dernier rang. Je les ai observés. J'étais très fier d'être au milieu des 6 000 supporters qui ont eu la dignité et la correction d'applaudir pendant l'hymne national français. Les supporters belges ont donc eu un comportement exemplaire.

Le sport est évidemment indépendant. Il doit être libre de toute attache politique. Il n'appartient à personne parce qu'il appartient à tout le monde. C'est toute la Belgique, dans toutes ses compo-

santes, y compris politiques, qui doit être à l'unisson derrière son équipe nationale.

Mais si le slogan qui a motivé votre question vous a amusé, pour ma part, c'est votre question qui m'a amusé. Je me suis en effet souvenu – et je viens de le revoir sur la tablette d'un de vos «députés camarades», comme vous les appelez – un beau slogan qui avait été lancé à l'époque par le MR à la Coupe du Monde du Brésil, avant le match Belgique-Corée: «Tous les Bleus diablement derrière les Rouges».

Beaucoup plus sérieusement, puisque vous m'avez placé devant mes responsabilités, je les ai prises. J'ai pris contact avec l'ambassade des Pays-Bas et j'ai demandé officiellement à l'Union belge que, dorénavant, les joueurs de l'équipe nationale jouent en orange. Ainsi, il n'y aura plus de polémique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je n'ai évidemment pas reçu le canevas que je souhaitais, à savoir les règles à imposer.

Je connais le précédent dont vous parlez, Monsieur le Ministre. On dit souvent qu'on ne monte pas au mât quand on a un trou dans son pantalon, mais j'avais cru comprendre que le PS avait changé aussi, qu'il ne suivait pas un mauvais exemple, qu'il avait fait œuvre de professionnalisme. Je vois que ce n'est pas du tout le cas.

Je vous invite surtout, Monsieur le Ministre, à ne pas l'imiter. Il ne sert à rien de mettre le bouchon plus loin. Gardons aux Diables rouges leur tunique rouge. Ils jouent d'ailleurs parfois en noir. Je n'ose imaginer ce que le PS aurait alors écrit.

9.2 Question de Mme Christine Poulin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Missive de MM. Demotte et Madrane à propos du sort d'enfants roms à la rue»

Mme Christine Poulin (PS). – Je me permets de vous interroger à propos d'une missive que vous avez adressée au secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, M. Francken, en date du 5 juin dernier à propos de l'exclusion des enfants roms et de leur famille des centres d'accueil et l'obligation pour eux de vivre dans la rue depuis plus d'un mois.

Les associations de terrain ont déjà lancé des appels d'urgence auxquels s'est joint le délégué général aux droits de l'enfant. Depuis mai dernier, 21 enfants roms et leur famille sont contraints de vivre dans le parc Maximilien de Bruxelles.

Vous avez rappelé au gouvernement fédéral l'urgence de prendre ses responsabilités. En effet, la Belgique est signataire de la convention internationale des droits de l'enfant et se doit donc, à ce titre, de respecter ses engagements.

Vous avez également demandé qu'une con-

certation soit organisée entre le fédéral et les entités fédérées en vue de mettre en place une politique intégrée permettant de respecter ces enfants et leurs droits fondamentaux.

Avez-vous entre-temps reçu une réponse? L'Aide à la jeunesse peut-elle dans ce cas prendre des mesures d'urgence pour assurer les droits de ces enfants?

En tant que maman et députée mue par les valeurs de solidarité, je suis très inquiète qu'ici en Belgique, en 2015, une telle situation puisse encore se produire.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Il s'agit d'une question très sensible sous l'angle des droits de l'homme. Nous voulons d'abord replacer les choses dans leur contexte.

On ne peut considérer ce geste comme anodin. Il s'agit d'enfants roms qui ont été chassés et se retrouvent dans des conditions extrêmement précaires. Nous avons par conséquent voulu poser un geste, à savoir une mise en alerte des autorités fédérales, et nous avons demandé à M. Francken de ne pas laisser les choses en l'état et de reprendre contact.

À ce jour, nous n'avons malheureusement pas reçu de réponse. Quels sont alors nos instruments d'intervention? L'éveil politique en est un, comme en témoigne d'ailleurs ce geste d'interpellation que nous avons posé, M. Madrane et moi. Toutefois, nous n'avons pas d'action directe sur le statut de ces enfants, tout simplement parce que, par le truchement de l'Aide à la jeunesse, nous n'avons pas de raison d'intervenir. Nous pouvons assurer une aide collatérale sur les repas scolaires, l'accompagnement de ces enfants, mais nous ne pouvons pas intervenir sur l'essentiel, à savoir sur le fait qu'ils ont été chassés de leur hébergement de Fedasil et n'ont à ce jour aucune alternative.

Néanmoins, nous ne baisserons pas notre garde et nous poursuivrons notre entreprise. Nous allons redemander au ministre Franken de se repositionner parce que nous ne voulons pas laisser les choses en l'état.

Nous assumons pleinement nos responsabilités pour notre champ d'action et nous demandons une concertation, sans avoir à ce jour reçu de réponse.

Mme Christine Poulin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre, mais je ne peux toujours pas comprendre comment on peut laisser des enfants dans une telle situation et ne pas répondre à votre interpellation.

C'est tout simplement inhumain de la part d'un pays comme la Belgique qui se dit être une démocratie !

9.3 Question de M. Benoit Drèze à M. Rudy Demotte, ministre-président,

intitulée «Conséquences de la réforme APE»

M. Benoit Drèze (cdH). – *Le Soir* d'aujourd'hui titre en grand «Emploi wallon: les points APE sont en sursis». Malgré le titre accrocheur, ce ne sont pas les emplois mais leur financement qui est en question. Cela concerne 55 000 personnes pour la Région wallonne, en ce compris celles qui sont actives en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans les pouvoirs locaux et dans le secteur associatif.

Cette matière a été régionalisée en 1988. De 1988 jusqu'à l'année dernière, le financement était en réalité mixte: les points APE sont du ressort de la Région, mais les réductions de cotisations patronales étaient, jusqu'il y a quelques mois, une matière fédérale. Aujourd'hui, grâce à la sixième réforme de l'État, nous avons l'opportunité de tenir l'ensemble dans une seule main, à savoir la Région wallonne. Par conséquent, cette situation nous donne l'occasion de réformer le dispositif. Avec le temps, celui-ci a évolué moins dans le sens de résorption du chômage et plus dans le sens de financement d'emplois permanents dans les secteurs évoqués, à savoir le secteur public local et le secteur non marchand, le transformant en un subside dans l'enveloppe des ministres de tutelle.

Dans un document datant du 15 avril, il est indiqué que les partenaires sociaux wallons vont bien dans ce sens-là. Bien qu'ils ne décident pas en la matière, leur avis est utile, surtout lorsqu'il converge avec les orientations de la Région wallonne.

Une série de ces emplois sont dans l'escarcelle de votre gouvernement, en particulier les APE de l'enseignement, ainsi que ceux présents dans la petite enfance, dans la culture et dans d'autres associations du ressort de la Fédération. Vous êtes-vous concerté avec les partenaires sociaux wallons et avec le gouvernement wallon? Vos orientations sont-elles parallèles?

Je voudrais attirer votre attention sur un point spécifique du dossier, à savoir les petites associations qui n'ont pas forcément un ministre de tutelle et qui risquent de se retrouver assises entre deux chaises. Il ne faut pas les oublier.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Effectivement, l'emploi subventionné – les aides à la promotion de l'emploi (APE) ou, à Bruxelles, les agents contractuels subventionnés (ACS) – a deux champs d'application différents. Il y a d'abord la motivation originelle qui est de mettre en exergue l'emploi et de permettre aux personnes qui sont sans emploi ou qui en cherchent un, de remettre le pied à l'étrier. Ensuite, il y a des réponses à des besoins structurels et sectoriels.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est un bel exemple: de nombreux emplois ACS ou APE appuient notre politique sectorielle, par exemple

dans l'associatif culturel ou dans la protection de l'enfance, où existe un réel besoin de ces emplois subventionnés.

Il est légitime que les interlocuteurs sociaux se posent la question de la stabilisation des cadres et de la définition précise des cadres d'emploi. Ma préoccupation est que la Fédération Wallonie-Bruxelles ait une stabilité dans ces modes de financement direct et indirect. Il est clair que pour nous, ces emplois viennent directement supporter nos secteurs.

J'entends donc très bien votre appel et j'espère que nous parviendrons, avec les ministres de l'Emploi, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, à stabiliser, pour le bien des services que nous rendons, les emplois dans ces secteurs.

M. Benoit Drèze (cdH). – Je déduis de certains silences que la concertation, pourtant fondamentale, n'est sans doute pas très aboutie. On peut décrire et budgéter le passage d'un système à un autre, mais la transition en tant que telle est toujours périlleuse. La stabilité, sur laquelle vous avez insisté, est bien notre souci commun. Or certaines communes sont en difficulté financière; certaines associations, en particulier les plus petites qui parfois n'ont pas de trésorerie, ont des emprunts à rembourser. Cette délicate période transitoire ne peut être gérée adéquatement que par une véritable concertation détaillée.

9.4 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Relations difficiles entre les accueillantes autonomes namuroises et l'ONE»

M. Laurent Henquet (MR). – Je voudrais me faire l'écho de difficultés que connaissent aujourd'hui les accueillantes autonomes d'enfants dans la province de Namur. Ce sont de véritables indépendantes. Mais pour pouvoir exercer leur métier, elles ont besoin d'obtenir l'agrément que leur accorde l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) après des inspections visant à vérifier si l'infrastructure d'accueil des enfants est en conformité avec le prescrit légal, notamment quant à la sécurité.

Il me revient que certaines tensions, de plus en plus fréquentes et lourdes, naissent lors de ces inspections. On reproche aux agents de l'ONE de plus en plus d'ingérence, d'arbitraire et de contradictions (par exemple sur la nécessité ou non d'un parc, ouvert ou fermé) lors des inspections et cela crée un sentiment de malaise. Vous êtes au courant du problème puisque votre cabinet a reçu une délégation du collectif des accueillantes autonomes de la province de Namur.

Ce même problème existe-t-il dans d'autres provinces? Quelle est votre réaction aux griefs de

ce collectif? Quelle est la réaction de l'ONE?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme je l'ai dit le 9 juin 2015 en commission, il convient de toujours prendre un peu de distance par rapport aux témoignages qui sont relayés par la presse. Il faut dès lors tenter de rationaliser. J'admets qu'il puisse y avoir de temps en temps des relations difficiles entre personnes, mais généraliser sur la base d'un seul témoignage n'est pas opportun.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) effectue ses contrôles, et il est important qu'elle les fasse. En effet, on a pu voir récemment encore à quelles situations dramatiques pouvait mener l'absence de contrôle des crèches, allant même jusqu'à causer la mort d'un bébé. Je préfère donc davantage de contrôles que pas assez – surtout lorsqu'il y va de l'intérêt de l'enfant – sans pour autant que l'on pratique des contrôles tatillons ou excessifs.

Je peux néanmoins vous signaler que nous sommes occupés à mettre en place une réforme au niveau de l'ONE, notamment de l'organisation des cadres du milieu d'accueil. Nous avançons à grands pas.

Après la constitution de ce collectif à Namur, nous avons suscité et organisé des rencontres avec l'ONE afin de tirer certains points au clair, comme le règlement d'ordre intérieur, une uniformisation des analyses, etc. Il est fréquent, lors de telles réunions, que des reproches mutuels soient exprimés. Nous avons cherché à aplanir les petits différends qui, honnêtement, ne sont absolument pas majeurs, afin de trouver un *modus vivendi* qui soit efficace et agréable. Les deux parties se sont donc rencontrées et travaillent ensemble à des solutions.

M. Laurent Henquet (MR). – C'est vrai que la presse a parlé de ce cas il y a deux jours. J'ai cependant reçu le collectif à Namur avant même que l'article de presse ne soit publié; ce n'est donc pas une récrimination unique.

Je vous ai demandé si des problèmes de ce type se posaient dans d'autres provinces mais je n'ai pas eu de réponse, pas plus qu'à ma question sur l'action de l'ONE.

Cela dit, le sujet reste important puisque M. Demotte a signalé il y a peu qu'il faudrait créer en Fédération Wallonie-Bruxelles huit mille places d'ici à 2022, Mme Simonis parlant même, quant à elle, de treize mille places. C'est un nombre énorme. On sait que le réseau subventionné ne pourra seul répondre à la demande. Or, nous avons ici affaire à un système d'accueillantes indépendantes qui investissent sur leur propre cassette, qui font en sorte que cela ne coûte rien à la collectivité, qui créent de nombreuses places et à qui l'on met des bâtons dans les roues. Comme je trouve cette situation quelque peu surréaliste, je voudrais vous encourager à faire un peu plus pres-

sion sur l'ONE – dans le respect des missions qui lui sont confiées – pour qu'il agisse avec bon sens lors de ses contrôles et que l'on cesse ces querelles car elles démotivent les gardiennes autonomes et sont préjudiciables à tout le monde, surtout aux jeunes parents.

9.5 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Interdiction du redoublement en troisième maternelle»

9.6 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Interdiction du redoublement en maternelle»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Gilles Mouyard (MR). – Vous projetez de légiférer contre le redoublement en troisième maternelle. J'en profite pour rappeler que le MR est contre le redoublement en général, qui coûte en effet entre 400 et 500 millions d'euros par an. Il faut s'attaquer au redoublement à tous les niveaux en mettant en place une remédiation permanente et un suivi pédagogique adapté, qui n'existent pas à l'heure actuelle. J'ai l'impression que vous n'envisagez les choses que par le petit bout de la lorgnette en ne vous attaquant qu'au redoublement en troisième maternelle.

Si nous sommes contre le redoublement, nous sommes également contre ce type de décision généralisée qui ne tient pas compte des cas spécifiques. Il faut laisser l'appréciation à l'équipe éducative et lui faire confiance. Elle connaît bien le cas de chaque élève et est apte à prendre une décision en connaissance de cause.

Je sais que votre projet évoque la notion de «motifs exceptionnels» et qu'un arrêté devrait fixer ce que ce terme recouvre. Quels sont donc ces «motifs exceptionnels»?

Là où notre incompréhension devient totale, c'est qu'il reviendrait in fine au ministre de décider si, pour un motif exceptionnel, un élève peut ou non redoubler. Si l'équipe éducative et le PMS sont d'accord et que les parents trouvent la décision judicieuse pour leur enfant, je ne vois pas ce que le ministre vient faire dans la décision. Il s'agit d'une décision pédagogique prise dans l'intérêt de l'enfant. Je ne vois pas ce que l'on gagne en politisant le système. Quel est donc le but visé par cette mesure? Confirmez-vous votre volonté d'aller jusqu'au bout dans ce dossier?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – M. Mouyard vient d'évoquer un communiqué paru dans la

presse la semaine dernière. Le redoublement en troisième maternelle est très problématique. Vous savez que mon groupe et mon parti sont favorables à l'abandon de cette possibilité. Nous en connaissons ses effets dévastateurs parmi les plus jeunes.

Quelle méthodologie comptez-vous mettre en place pour diminuer drastiquement ce redoublement en troisième maternelle, sachant qu'il ne présente aucun bénéfice pour l'enfant?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – M. Mouyard sera ravi d'apprendre que l'on ne fait pas que des plans, mais que l'on pose aussi des actes puisque le texte a non seulement été déposé mais aussi adopté par le gouvernement.

Ce texte s'intègre dans une logique plus fondamentale. Le redoublement en troisième maternelle n'est qu'un des points d'une stratégie majeure qui fonde le Pacte pour un enseignement d'excellence et qui vise à amener nos enfants vers la réussite – sans niveler l'enseignement par le bas – en les accompagnant et en réformant notre offre scolaire et l'accompagnement des acteurs.

L'état des lieux issu des travaux du Pacte, qui devrait paraître dans les quinze jours, nous révélera les grands problèmes de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce qui est frappant, au-delà du taux de réussite très faible des enfants et des élèves à indice socio-économique bas, c'est le taux excessif de redoublement par rapport aux pays voisins dont les performances sont par ailleurs meilleures. Le redoublement n'est pas un signe de performance, même si cette idée imprègne encore parfois les mentalités. C'est une thématique sur laquelle toutes les instances, dont l'OCDE, nous demandent de travailler.

Le redoublement en troisième maternelle est visé, mais aussi au cours du primaire et du secondaire. Heureusement, grâce à l'opération Décolâge, lancée depuis un certain temps déjà, on a réussi à infléchir les chiffres et à changer les mentalités. Beaucoup moins d'enfants restent actuellement en troisième maternelle, quoique les chiffres soient toujours plus élevés que chez nos voisins. Pourtant, nos enfants ne sont pas plus en retard intellectuellement; il y a donc un problème mécanique.

Concrètement, que faisons-nous? Nous n'avons jamais interdit le redoublement en troisième maternelle. Ce serait absurde parce qu'il se justifie dans certains cas. Il est fondé pour des enfants qui en ont vraiment besoin. La recherche scientifique, que ce soit à l'Université de Liège ou ailleurs, a démontré qu'un enfant maintenu en maternelle sans raison majeure aura des problèmes de réussite plus tard, en partie parce qu'il aura perdu confiance en lui. Il vaut mieux qu'un enfant monte de classe avec un encadrement. On demande donc que le maintien ne se fasse ni à la demande des parents ni à celle de l'établissement,

mais qu'il soit argumenté, motivé et, au-delà du CPMS, validé par des spécialistes.

Ce n'est évidemment pas suffisant. Pour accompagner cette mesure, prévue à la rentrée scolaire 2016, une formation continuée sera mise en place dès septembre et des initiatives de sensibilisation des CPMS seront organisées. En outre, plusieurs projets sont en cours ayant pour but de favoriser une détection précoce des troubles d'apprentissage dès le début de la troisième maternelle. Plutôt que de ne rien faire, nous pourrions au moins prendre les dispositions nécessaires et agir à temps, dont autoriser une montée de classe avec une période d'intégration. C'est la raison pour laquelle nous avons débloqué 500 000 euros pour des périodes d'intégration complémentaires pour mieux encadrer les enfants, qui n'ont pas de problèmes structurels, en première primaire et pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans l'enseignement spécialisé ou qu'ils redoublent.

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Ministre, vous avez essayé de me convaincre que le redoublement n'était pas une bonne chose, constat sur lequel je suis d'accord avec vous, ainsi que je viens de vous l'indiquer.

Pour régler le problème, il faut l'attaquer de toutes parts, organiser une remédiation permanente, un suivi pédagogique, etc.

Ces dernières années visiblement, malgré la volonté d'aller dans ce sens, rien ne s'est concrétisé. J'ai vraiment l'impression que seule la raison budgétaire dicte votre décision.

Le taux de redoublement en troisième maternelle est en diminution. Vous n'avez pas répondu à la question de savoir pourquoi vous vous arrosez la décision finale. Il faut faire confiance à l'équipe éducative, aux parents et aux CPMS, ce sont eux qui savent le mieux s'ils doivent retenir l'élève pour des raisons exceptionnelles.

Quant au redoublement, vous dites que ce n'est qu'un point parmi d'autres. Nous attendons de voir le texte. À ce stade, la voie dans laquelle vous vous engagez ne me semble pas raisonnable.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Vos réponses nous rassurent: vous ne regardez pas ce redoublement par le petit bout de la lorgnette. Vous avez une stratégie dictée par votre envie de ne pas voir les jeunes enfants redoubler.

J'entends bien l'accompagnement, la détection précoce et l'encadrement que vous allez mettre en place afin que ces enfants soient mieux préparés à entrer en première année primaire. Nous savons tous ici qu'il s'agit d'une étape très difficile, tant pour les enfants que pour les parents. Nous vous suivrons dans cette voie.

9.7 Question de M. Christos Doulkeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de

l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Craintes des radios indépendantes face au passage à la radio numérique »

9.8 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Transition radiophonique numérique »

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas vraiment la crainte des radios indépendantes face au numérique qui est en cause, même si j'ai utilisé ces termes dans l'intitulé de ma question, mais davantage la norme qui semble être prise en considération. Cet aspect est technique, et je ne suis pas un spécialiste. On se dirige vers une norme DAB+ très onéreuse et non adaptée à la réalité des radios régionales ou associatives, ou qui ont en tout cas une couverture locale et/ou régionale.

Les responsables de la Coordination des radios associatives et d'expression vous ont alerté. Je pense que vous les avez rencontrés la semaine dernière. Quelle est l'issue de ces contacts? Ces responsables ne se sont pas contentés de dénoncer cette situation, ils ont proposé une norme alternative, la DRM+, davantage adaptée à leurs besoins et moins onéreuse. Cette norme pourrait satisfaire l'ensemble de nos radios et éviterait aux radios indépendantes de pâtir de ce passage des normes hertziennes au numérique. Nous partageons cet objectif démocratique. J'imagine qu'il en est de même pour vous.

Quelles réponses avez-vous pu leur apporter? Quelles pistes envisagez-vous pour les soutenir?

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, voici encore un épisode du dossier de radio numérique que nous avons souvent abordé. En 2007, un plan stratégique de transition numérique existait déjà. Dans la déclaration de politique communautaire de 2009, il y avait un engagement important concernant le numérique; pour la radio, on garantissait une diversité et un certain pluralisme, et on rassurait ainsi les radios associatives et indépendantes. En 2014, nous retrouvons ce dossier dans la déclaration de politique communautaire.

Un plan de fréquence sur le relais analogique avait aussi été établi en 2007 après sept ans d'une saga politico-judiciaire. Il arrive à échéance en 2017.

Au-delà de la polémique sur la norme de diffusion DAB+ ou DRM+, où en est le dossier de

radio numérique terrestre? Un public plus jeune utilise autrement les canaux audiovisuels à l'heure actuelle. La radio numérique permet de donner davantage de canaux que les bandes hertziennes avec un meilleur confort d'écoute et une meilleure couverture, notamment à Bruxelles ou pour des zones plus rurales.

Au-delà des inquiétudes de la Coordination des radios associatives et d'expression, en sachant que cette transition a un coût important même si les frais d'exploitation sont par après moins élevés, je voudrais vous poser trois questions.

Où en est ce dossier? J'ai déposé une proposition de résolution au début de cette année. Comment allez-vous rassurer la Coordination des radios associatives et d'expression? La moitié d'entre elles seraient menacées. Les radios publiques et privées demanderaient douze millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est pas rien. Comment allez-vous financer cette radio numérique terrestre?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Mes collaborateurs ont reçu la Coordination des radios associatives et d'expression la semaine dernière. Le problème est qu'il n'existe pas de récepteur bon marché pour recevoir la norme Digital Radio Mondiale plus (DRM+) en Europe. Il est donc possible d'émettre, mais pas d'être entendu.

Il a fallu vingt ans pour trouver des récepteurs bon marché pour le Digital Audio Broadcasting plus (DAB+). J'ai demandé au service de l'audiovisuel et au service technique d'examiner les propositions de la Coordination. Aucun pays européen n'utilise cette norme, ce qui donne un indice de son état embryonnaire. Nous examinerons néanmoins cette proposition. Le dialogue est ouvert et nous le poursuivons.

M. Jeholet a relayé la demande de l'ensemble des opérateurs, à savoir que les pouvoirs publics financent les installations. Les opérateurs sont prêts à prendre en charge les frais d'exploitation. Cela coûterait douze millions. Nous validerons ce montant lorsque nous disposerons d'un plan de déploiement. Je cherche une solution.

L'empreinte des normes SEC pose constamment problème. Hier encore, en commission de l'Enseignement supérieur, nous écoutions la cellule d'information financière à ce propos. Nous voulons aboutir sous cette législature. Dans l'année qui vient, je ferai des propositions au gouvernement.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Ce dossier étant très technique, ce n'est peut-être pas tout à fait à notre niveau que des réponses doivent être apportées. Je note, Monsieur le Ministre, que le dialogue se poursuit. Vous ne voulez pas exclure une norme qui pourrait être satisfaisante, tant dans les coûts d'émission que de réception. Un équi-

libre entre les deux est évidemment nécessaire. La défense de ces radios associatives et indépendantes est un enjeu central pour notre démocratie. Il faut donc trouver une solution.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je vous entends bien, Monsieur le Ministre, et j’espère que vous réussirez là où Mme Laanan a échoué. Je l’avais interrogée à maintes reprises sous la précédente législature. Concernant la radio numérique, nous sommes en retard par rapport à d’autres pays européens comme la Norvège, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suisse, la France et l’Allemagne.

Le rôle de l’opérateur public, la RTBF, devra être défini. Le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) a aussi son rôle à jouer. Dans les déclarations du gouvernement de ces dernières années, il était question de garantir la diversité et le pluralisme. Les gros opérateurs privés ne peuvent être comparés à des radios associatives indépendantes qui n’ont quasiment pas de recettes publicitaires. Il a été question de 8 000 euros d’exploitation pour une radio indépendante par année. Ce montant paraît énorme pour d’autres radios.

Les propositions de financement que vous ferez à l’avenir devront en tenir compte. En 2017, le plan de fréquence analogique arrivera à échéance. Vous devrez prendre vos dispositions. Le problème de financement sera encore plus important pour les radios associatives et indépendantes qui devront investir dans le numérique.

10 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La Conférence des présidents a décidé de déclarer recevables les trois questions suivantes déposées par Mme Persoons, M. Sampaoli et Mme Brogniez, au sujet de la rencontre du ministre Marcourt avec les recteurs, en ce qui concerne les études en médecine vétérinaire.

11 Questions d’actualité (Article 82 du règlement)

11.1 Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias intitulée «Études en médecine vétérinaire»

11.2 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias intitulée «Situation des études vétérinaires»

11.3 Question de Mme Laetitia Brogniez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias intitulée «Médecine vétérinaire: positions divergentes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

Mme Caroline Persoons (FDF). – Monsieur le Ministre, la nuit porte-t-elle conseil? Avez-vous de nouvelles informations à nous communiquer, depuis la commission de l’Enseignement supérieur d’hier où des assistants du corps professoral de la faculté de médecine vétérinaire sont venus manifester leur mécontentement? Vous nous aviez dit, en commission, que vous alliez rencontrer les recteurs à ce sujet. Nous avons également pu lire dans la presse les déclarations des doyens de l’ULg et des autres universités.

Une solution peut-elle être trouvée pour répondre clairement à leurs préoccupations et si oui, laquelle?

M. Vincent Sampaoli (PS). – Hier s’est tenue une réunion du Conseil des recteurs des universités francophones. Certains assistants de l’ULg ont manifesté devant le FNRS, avant d’être auditionnés devant la commission. Ils revendiquent la limitation de l’accès aux études de vétérinaire. Votre position, Monsieur le Ministre, consiste à soutenir la demande de l’ULg, pour autant qu’un consensus apparaisse au sein des universités.

Qu’en est-il aujourd’hui? Un consensus a-t-il pu émerger?

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez rencontré, hier, les recteurs des différentes universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent la formation en médecine vétérinaire. Apparemment, ils n’ont pas pu trouver d’accord pour résorber la surpopulation des étudiants, notamment en master.

Par contre, ils partagent le même constat: la qualité de la formation en médecine vétérinaire est en danger.

Les étudiants, les assistants, les professeurs de l’ULg sont aussi unanimes. Ils ont d’ailleurs pu venir partager leurs craintes hier matin. Leur situation est intenable.

Dans un premier temps, vous avez opté pour la voie de la consultation, ce qui est une démarche positive en soi. Toutefois, dans la mesure où elle n’a pas abouti, il vous revient, en tant que ministre de l’Enseignement supérieur, de prendre vos responsabilités et d’agir.

Monsieur le Ministre, quand allez-vous trancher? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre? Peut-on espérer une rentrée académique plus

sereine, en septembre prochain, en master de médecine vétérinaire?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La situation en médecine vétérinaire s'est enflammée, comme sous l'action d'une fièvre qui couve et se déclenche subitement. Ce qui inquiète les étudiants, le corps professoral, les autorités académiques de l'Université de Liège, la seule université qui organise le master, c'est de toute évidence l'augmentation du nombre d'étudiants, chaque année, en première année de bac, augmentation qui a évidemment un impact sur le master.

En 2003, alors que le nombre d'étudiants était inférieur par rapport à la situation actuelle, entre 600 et 700 étudiants en première année de bac, certaines universités avaient accepté d'organiser un concours. Aujourd'hui, nous en sommes à 950 étudiants et malheureusement, les universités ont montré une divergence d'opinions. Je le déplore. Nous n'avons pas lâché ce dossier et j'y reviendrai avec les universités, parce que je pense que cela n'est pas un précédent. Pourquoi? Parce que nous parlons de santé publique et que l'Europe a indiqué que les restrictions sont justifiées lorsque l'on met en parallèle, d'une part, l'accès et, d'autre part, la santé publique. Nous y sommes: la médecine vétérinaire est effectivement liée, de manière directe et indirecte, à la santé publique. Si nos animaux de compagnie ne sont pas en bonne santé, ils peuvent nous transmettre des maladies. Si un aliment n'est pas sain, c'est aussi le cas. Il est donc essentiel de trouver une solution. Je ferai une proposition au gouvernement pour la rentrée 2015-2016; ce sera une première démarche.

Quant à la question de savoir si la rentrée sera sereine, cela ne dépend pas de moi, mais je m'intéresse de près à cette discipline et je pense qu'elle mérite l'attention de tous.

Mme Caroline Persoons (FDF). – J'entends que vous ferez une proposition pour la rentrée prochaine. Ce sera donc bientôt puisque nous sommes pratiquement à la fin de l'année scolaire. Le temps presse et la fièvre monte. C'est pourquoi il faut entendre les étudiants et le corps professoral. Je pense qu'effectivement, et ce n'est pas le choix premier du FDF, il faudrait peut-être limiter le nombre d'étudiants par un concours organisé en fin de première année de bac, le temps qu'une solution soit trouvée entre autres avec les partenaires des autres États de l'Union européenne. Dès lors, Monsieur le Ministre, votre proposition fera certainement l'objet de questions, aussi longtemps qu'un texte n'aura pas été déposé sur la table du parlement.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Nous serons bien évidemment attentifs au dossier et nous espérons très sincèrement qu'au niveau du CRef (le Conseil des recteurs francophones), un consensus

pourra être dégagé, de sorte que la prochaine rentrée puisse se dérouler sous les meilleurs auspices.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Monsieur le Ministre, j'entends que vous préparez une proposition pour la rentrée. Il sera donc trop tard, puisque la période d'inscription sera clôturée. Il aurait été préférable de trouver une solution plus rapidement.

11.4 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Alerte de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse»

11.5 Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Retards de paiement et non-concertation du secteur de l'aide à la jeunesse»

11.6 Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Interpellation de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse relative à la concertation sur le futur décret de l'aide à la jeunesse ainsi que sur les retards des subventions»

11.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Doléances de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse»

Mme la Présidente. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Avant-hier, le 8 juin, nous prenions connaissance d'un communiqué de presse de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse. Ce communiqué soulignait deux problèmes: les retards de paiement et la concertation avec le secteur.

À propos des retards de paiement, il s'avère que plusieurs services agréés n'auraient pas encore reçu les montants prévus dans le plan de renforcement pour les années 2013 et 2014, ainsi que les avances de 2015. En outre, des projets qui ne sont pas encore agréés mais devraient recevoir une subvention facultative, ne l'ont pas non plus reçue. Cette situation met les services agréés en

difficulté.

Quant à la concertation, l'Inter-Fédérations vous rappelle qu'il existe une différence majeure entre les avis qui sont donnés par le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ) et la concertation avec le secteur sur des réformes importantes concernant la protection de la jeunesse et la simplification des services agréés. Or ces réformes nécessitent une véritable concertation de sorte que l'ensemble du secteur soit impliqué non seulement dans leur préparation mais aussi dans leur mise en œuvre. Les principes de négociation, de concertation, de dialogue sont essentiels pour ce secteur qui travaille à valoriser chez les jeunes le dialogue et la concertation. Il est donc de l'intérêt de tous de recourir systématiquement à la concertation, qui ne se limite pas à l'élaboration formelle d'un avis.

Monsieur le Ministre, quels sont les services touchés par ces retards de paiement et pour quel montant? Quelle sera la place de l'Inter-Fédérations dans les réformes que vous projetez et comment entendez-vous respecter le principe de la concertation?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – «L'Inter-Fédérations de l'Aide la jeunesse cherche ministre désespérément». L'Inter-Fédérations n'est pas tendre avec vous dans son communiqué, Monsieur le Ministre. Les raisons en sont doubles.

La première est d'ordre financier car de nombreux services attendent leurs subsides, parfois depuis 2013. Certains services tirent la sonnette d'alarme car ils risquent de devoir mettre la clef sous le paillason. Selon leurs responsables, s'ils ne peuvent pas payer leur personnel et leur fonctionnement, ils devront fermer et ce sont les jeunes qui en pâtiront puisqu'ils ne bénéficieront plus du suivi dont ils ont besoin et que la Communauté se doit de leur offrir.

Que se passe-t-il? Comment allez-vous résoudre ce problème? C'est urgent.

Le second volet de ce communiqué est la concertation. Le secteur de l'aide à la jeunesse a créé une réelle tradition de concertation avec vos différents prédécesseurs, notamment à travers l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse. Depuis votre arrivée, les responsables de l'Inter-Fédérations se posent des questions. Vous avez annoncé votre volonté de simplifier le paysage institutionnel du secteur et de revoir la loi de 1991. Mais que recouvre cette volonté de changement? Le secteur demande à être consulté davantage. Il y a bien des demandes d'avis formels émis par le Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse. On respecte ainsi la lettre de la réglementation, mais c'est l'esprit de concertation qui amène l'Inter-Fédérations à demander une consultation en amont. C'est la meilleure garantie d'un véritable dialogue.

Que vous ayez rencontré de nombreux ac-

teurs, que vous vous soyez rendu souvent sur le terrain, personne ne le conteste. Mais rendre visite ne signifie pas avoir un dialogue. Je vous engage vraiment à consulter l'Inter-Fédérations pendant l'élaboration de vos projets, avant même que ceux-ci ne soient soumis pour avis au Conseil communautaire.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – M. du Bus de Warnaffe a détaillé le premier point soulevé par l'article relayant l'interpellation de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse, relatif aux retards dans la liquidation des subventions.

Le deuxième point porte sur la concertation relative au futur décret de l'Aide à la jeunesse. L'Inter-Fédérations estime que son avis devrait être sollicité, alors que le ministre donné la préférence au Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ).

Qu'en est-il des retards dans le paiement des subventions? En quoi l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse serait-elle plus habilitée que le CCAJ ou d'autres acteurs pour la concertation?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Tout a été dit et je ne parlerai pas de la concertation qui, c'est évident, doit encore avoir lieu. Aujourd'hui, il y a deux urgences.

La première concerne, nonobstant certaines promesses, les arriérés relatifs aux années 2013, 2014, 2015 et peut-être d'autres, antérieures, qui mettent en difficulté les membres de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse, ce qui pourrait amener à des licenciements. Ce point appelle une réponse claire et nette du ministre pour rassurer les intéressés.

La deuxième a trait aux critiques portant sur le silence du ministre, qui ne répondrait pas aux courriers qui lui sont adressés, ce qui amplifierait l'inquiétude des membres de l'Inter-Fédérations. Dans l'hypothèse où ces critiques seraient fondées, il me semble que le ministre ferait bien de ne pas différer sa réponse plus longtemps s'il veut éviter que la situation s'envenime.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour vos questions, qui vont me permettre de lever toute ambiguïté vis-à-vis du banc patronal du secteur de l'Aide à la jeunesse.

Il est donc question – vous avez bien résumé la situation, Monsieur Crucke – de deux éléments: d'une part, les retards de paiement et d'autre part, la concertation.

Concernant la liquidation des subventions 2015 qui, je tiens à le préciser, sont facultatives, j'ai dès mon entrée en fonction attiré l'attention de l'administration sur la nécessité de liquider rapidement ces crédits. En effet, j'étais conscient des retards de paiement de ces dernières années. Les nombreux services concernés ont soit

été payés en mai, soit le seront dans le courant du mois de juin. Pour vous donner un point de comparaison, chers collègues, en 2013, ces crédits ont été payés en octobre et en 2014, en juillet.

Je répète, parce que c'est un élément essentiel, qu'il s'agit de crédits facultatifs. Ces montants sont versés en deux tranches. La première porte sur 80 % et la seconde sur 20 %, financée sur la base des récépissés, des justificatifs, des pièces comptables, etc., et d'une inspection. J'hérite d'une situation du passé. En effet, certaines décisions ont été prises et de nombreux projets facultatifs menés par des associations agréées ont été mis en œuvre.

Vous me demandez des chiffres. Vous devez savoir que le secteur de l'aide à la jeunesse pèse un peu plus de 270 millions d'euros. On parle ici d'un million d'euros au total. Pour certains services, il s'agit de 4 000 euros et pour d'autres, de 8 000 euros. Chaque mois, la Communauté française paie les traitements avec ces 270 millions d'euros et à ma connaissance, il n'y a pas eu de problèmes à cet égard.

J'hérite d'une situation difficile. Mon administration fait l'impossible pour résorber ces retards, en recourant à deux principes simples. La première solution est basée sur la confiance: les soldes seront liquidés, même pour les services qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection et le contrôle sera donc opéré a posteriori. La seconde solution consiste à agréer ces services pour pérenniser leurs moyens et donc pour les sortir de ce système de crédits facultatifs. Ils ne devront plus passer par la commission d'agrément, ce qui constitue une fameuse avancée.

Quant à la concertation, je vous avoue que les critiques m'ont surpris. Tout d'abord, je le répète, l'Inter-Fédérations de l'Aide à la jeunesse représente le banc patronal. Je l'ai rencontrée à trois reprises depuis mon entrée en fonction. Depuis septembre dernier, je sillonne toute la Fédération Wallonie-Bruxelles pour m'entretenir avec les services. J'ai ainsi vu tous les conseillers d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse. Tous ces échanges ont évidemment nourri le travail effectué pour modifier le décret et l'avant-projet qui sera proposé. J'ai rencontré des services, privés et publics. Je me suis rendu dans des zones rurales, semi-rurales et urbaines. Je me suis entretenu avec tous les acteurs du secteur, ce dont je suis très satisfait.

Je suis animé par deux principes très simples, Monsieur Daele: je suis à la fois legaliste et «égaliste». En d'autres termes, je veux non seulement la légalité, mais aussi l'égalité entre tous les partenaires.

Cela signifie que comme le prévoit le décret de 1991, un nouveau texte doit être soumis au Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ). Je constate que certains d'entre vous en ont une image très négative. Toutefois, considé-

rant la qualité des représentants de ce conseil, c'est leur faire offense que de dire qu'ils ne font que donner des avis.

Tous les acteurs du secteur, toutes les fédérations sont représentés, à l'exception de l'Inter-Fédérations qui n'a pas de reconnaissance légale. Peut-être étaient-ils autrefois des interlocuteurs privilégiés de mes prédécesseurs. J'ai personnellement opté pour le CCAJ.

J'ai vu ce conseil le 2 juin et je leur ai dit que des acteurs du secteur souhaitent être associés à cette réflexion. Ma porte est évidemment grande ouverte à tous. Je veux travailler avec chacun et je souhaite que chacun ait le même niveau d'information, que chacun soit traité de la même manière, en respectant à la lettre le décret.

J'ai également lu ce que ce journal dit à propos du CCAJ et je considère que ce n'est pas très sympathique. Par ailleurs, l'Inter-Fédérations confond concertation sociale avec concertation tout court. La concertation sociale implique le banc patronal et le banc syndical en vue de discuter du temps de travail, des normes d'encadrement...

En cas de problème de sémantique, il convient de se tourner vers le dictionnaire, ce que j'ai fait. Qu'est-ce donc que la concertation? Je cite: «Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées». C'est précisément ce que je fais. Je comprends que certains interlocuteurs veuillent rester uniques, mais l'ensemble du secteur est représenté par le CCAJ qui regroupe des magistrats, des conseillers, le secteur privé et toutes les fédérations. Ils font un travail remarquable et je leur fais confiance.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – J'espère que votre réponse sera de nature à rassurer les services agréés puisque vous annoncez qu'une série de liquidations est en cours.

Pour la concertation, je ne vais pas polémiquer. Personnellement, j'estime qu'il serait de bon ton d'adopter une attitude quelque peu différente et de retisser des liens de confiance avec une partie d'un secteur qui vit assez mal votre approche de la concertation.

Je voudrais paraphraser un proverbe qui s'applique très bien aux jeunes: «Si vous ne le faites pas avec eux, vous le faites contre eux». Aujourd'hui, il faut reprendre langue avec l'Inter-Fédérations, retisser une relation de confiance, car les réformes que vous envisagez sont importantes et nous souhaitons que toutes les parties soient traitées équitablement.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je note que vous êtes conscient, Monsieur le Ministre, des retards de paiement et je vous encourage à régler le problème très rapidement de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture dans les services rendus par les différents acteurs de l'aide à la jeunesse.

En ce qui concerne la concertation et la con-

sultation du secteur en préalable aux réformes que vous voulez mener, je pense que vous n'avez pas compris le message qui vous avait été adressé, tant par plusieurs députés que par des membres du secteur.

Je suis assez surpris par votre surprise. Vous vous en tenez à la lettre, c'est-à-dire à la consultation du CCAJ une fois que vous aurez rédigé vos projets, après quoi il disposera de trois mois pour rendre un avis. Néanmoins, ce n'est pas ce que veut le secteur. Il y a une réelle tradition de consultation au préalable, un réel dialogue de ministre à secteur avant et pendant la rédaction. Une réforme imposée n'est jamais une réforme bien appliquée sur le terrain.

Je vous encourage donc à beaucoup plus de concertation; pas uniquement des visites ou des rencontres, mais une véritable écoute. C'est une différence que vous n'avez pas encore perçue.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Comprenant que vous êtes occupé à assumer des décisions du passé, je vous remercie pour les éclaircissements, notamment quant aux retards de paiement des subventions et aux solutions que vous avez proposées aux associations.

La concertation est un point essentiel, et nos visites et nos contacts en tant que députés y participent également. Toutefois, la concertation avec le terrain reste primordiale. Une question reste ouverte: quelle est la définition du secteur? Je reviendrai avec une question orale afin de pouvoir en rediscuter de manière plus approfondie en commission.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous adresse mes remerciements pour votre réponse, Monsieur le Ministre, tout en les assortissant d'un conseil et d'un avertissement. Voici d'abord le conseil: ne laissez pas traîner les allumettes! D'aucuns qui se prétendent beaucoup plus proches de vous que nous sont prêts à y mettre le feu.

Voici maintenant l'avertissement: on vous reproche de ne pas répondre et de ne pas favoriser la concertation, je prends pour ma part acte de votre réponse; je n'ai en effet pas de raison de douter des engagements que vous prenez devant le parlement, mais vous connaissez l'adage: «Un homme averti en vaut deux».

12 Prise en considération d'une proposition de décret

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relatif à la transparence dans l'octroi des subsides de Loterie nationale, déposée par Mme Bertieaux, MM. Tzanetatos, Jeholet et Crucke (doc. 114 (2014-2015) n° 1).

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission des Relations internatio-

nales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

13 Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction, pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (doc. 110 (2014-2015) n° 1 et 2)

13.1 Discussion générale

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

En tant que rapporteuse, je me réfère à mon rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

13.2 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

14 Débat thématique: «Réforme de l'encadrement différencié»

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle le débat thématique sur la réforme de l'encadrement différencié.

Par dérogation exceptionnelle à l'article 82*bis* du règlement, la Conférence des présidents qui s'est réunie juste avant la séance a décidé de permettre à la ministre de l'Éducation de présenter le rapport chiffré de l'Inspection, en une dizaine de minutes maximum, avant les interventions des parlementaires.

Madame la Ministre, je précise que la Conférence des présidents a insisté pour que vous vous limitiez aux chiffres, afin de laisser la place aux interventions des parlementaires.

Le débat est ouvert.

La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (PP). – Je souhaiterais interpellier mes collègues, et certainement les chefs de groupe et le président, à propos de cet article 82*bis* qui occulte une part de la démocratie représentée dans cet hémicycle.

En effet, en vertu de cet article, les parlementaires qui ne font pas partie d'un groupe reconnu n'ont pas droit à la parole s'ils n'ont pas déposé de question avant que l'objet du débat soit décidé. Or, il est impossible aux députés qui ne font pas partie d'un groupe, de déposer des questions orales dans toutes les commissions et des questions écrites sur tous les sujets. Si vous le souhaitez et si le parlement le souhaite, nous pouvons évidemment déposer cent questions par semaine dans l'espoir que l'une d'elles coïncide avec le thème du débat.

Cet article dispose en outre que la Conférence des présidents peut décider d'inscrire à l'ordre du jour d'une séance plénière des débats thématiques. La Conférence des présidents en fixe les thèmes soit en prenant en compte les questions orales et les interpellations déposées, soit à l'initiative d'un ou de plusieurs chefs de groupe. L'initiative peut donc porter sur un thème ne faisant l'objet d'aucune question orale ou écrite.

Selon nous, la règle actuelle est vraiment un frein à la démocratie, un manque de respect à l'égard des députés et des citoyens que nous représentons.

J'ai déjà envoyé un courrier à M. le président. Je souhaite interpellier mes collègues à ce propos. Car actuellement, la porte est vraiment fermée aux députés qui ne font pas partie d'un groupe. Je demande aux chefs de groupe de revoir cet article. Nous allons en tout cas envoyer un nouveau courrier et éventuellement déposer un texte afin de modifier cet article, pour que nous ayons droit à la parole, à la liberté d'expression.

Mme la présidente. – Je prends bonne note

de votre intervention. Si vous avez adressé un courrier à la Conférence des présidents, celui-ci sera examiné lors d'une prochaine réunion.

La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je voudrais réagir aux propos de notre collègue puisqu'il s'adresse aux chefs de groupe et, évidemment, à la présidence.

La décision d'organiser un débat thématique a pour principale motivation le désir de mettre davantage en évidence une thématique en séance publique. Dans ce cas, le débat thématique est certainement utile à notre assemblée.

J'admets que l'obligation imposée aux députés, qui ne font pas partie d'un groupe, de déposer une question orale ou une interpellation pour pouvoir prendre la parole lors d'un débat thématique peut apparaître pénalisante. La situation est la même, que le débat thématique ait été inscrit à l'ordre du jour à l'initiative d'un ou de plusieurs chefs de groupes ou qu'il ait été organisé à partir des questions et interpellations déposées par des parlementaires.

Nous pourrions bien sûr réfléchir à une modification de cette règle afin de rendre nos échanges plus démocratiques.

Mme la présidente. – La parole est M. Puget.

M. André-Pierre Puget (PP). – Je remercie M. Doulkeridis qui n'a pas peur de se mouiller ni de me répondre. Je pense que c'est le seul chef de groupe que j'entendrai sur ce thème.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Notre assemblée est un lieu d'expression publique et je comprends que M. Puget ait pris la parole maintenant. Mais ce n'est pas un lieu de décision, d'interprétation du règlement, de modification du règlement, ni la Conférence des présidents. Je suggère donc de clore ce débat puisque nous ne pourrions pas trancher et j'encourage M. Puget à adresser un courrier au président de l'assemblée pour que le débat ait lieu au sein de l'instance adéquate.

Mme la présidente. – Effectivement, nous nous en tiendrons au prescrit de l'article 82*bis* du règlement. Je précise que M. Puget a bien adressé un courrier au président et que la Conférence des présidents l'analysera avec toute l'attention voulue.

Je passe la parole à Mme la ministre pour la présentation des chiffres.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous remercie de me donner la possibilité de présenter les chiffres en séance plénière. Le 18 décembre 2014, un amendement a été

adopté à la suite de la discussion visant à remettre l'ensemble des 14 millions dans leur *pristine* état. Ils concernent la dotation supplémentaire pour l'encadrement différencié. Ce texte prévoyait que les moyens humains mobilisés grâce aux crédits devaient être utilisés afin de lutter contre l'échec et le décrochage scolaires, sur la base de la stratégie établie dans le projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED). Le pourcentage serait fixé après une évaluation.

Le décret prévoit onze possibilités d'emploi: l'engagement de personnel non enseignant, l'engagement d'agents contractuels subventionnés (ACS), l'engagement de personnes en programme de transition professionnelle (PTP), le remplacement des enseignants, l'organisation et la participation des membres de l'équipe éducative et leur remplacement, des actions en commun, la création d'espaces de rencontre et autres bibliothèques dans les établissements, la participation aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives, l'aménagement et l'embellissement des locaux, l'achat de matériel et l'engagement de personnel enseignant pour l'encadrement de la remédiation immédiate, du conseil pédagogique, du tutorat, du travail en équipe, etc. Ce dernier point a été ajouté et adopté à la fin de 2014.

Parmi les moyens budgétaires dont nous disposons, se trouve la dotation de base. Une grande partie des établissements à encadrement différencié bénéficie déjà de 130 % de la dotation des établissements normaux. En outre, 48 millions sont affectés aux périodes: 18 000 dans l'enseignement fondamental et 14 000 dans le secondaire. Enfin, il y a la dotation complémentaire dont nous parlons. Il s'agit de ces fameux 14 millions que les négociateurs du PS et du cdH avaient proposé de transformer en emploi pour l'encadrement différencié et pas hors de celui-ci. Après les débats et certaines demandes formulées ici même, ils ont toutefois été remis dans leur *pristine* état. Une partie encore à déterminer de ces 14 millions complémentaires doit être davantage orientée vers l'emploi. Pour être précis, huit millions sont destinés à l'enseignement fondamental et cinq millions au secondaire.

J'en viens au déroulement de l'évaluation. Nous avons créé un formulaire en ligne. Toute la procédure a fait l'objet d'une discussion avec les pouvoirs organisateurs, les syndicats – qui ont marqué leur accord –, le service de pilotage et la Direction générale de l'enseignement secondaire (DGEO). On a travaillé selon les différentes classes d'implantation et les différentes régions. Cette évaluation s'est déroulée de février à la mi-mai. Nous avons recueilli les données transmises par les pouvoirs organisateurs et nous les avons complétées par celles dont disposait l'administration. Nous avons également créé des échantillons représentatifs d'implantations à visiter. Les données ont été compilées et des visites d'implantations ont eu lieu en mars. Ont suivi la

rédaction des rapports, la présentation de la comparaison entre ces derniers et la rédaction d'une note finale.

Le taux de réponse au formulaire en ligne est de 80 % pour l'enseignement fondamental – 530 réponses sur 674 – et de 85,9 % pour le secondaire – 165 réponses sur 207. Sur la base d'un échantillonnage ont été organisées les visites de 173 implantations: 103 de l'enseignement fondamental et 70 de l'enseignement secondaire. Des analyses plus précises y ont été faites, en général en deux jours. Le rapport d'inspection a été établi sur la base de cet échantillonnage.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental, si on ajoute à la part des 14 millions affectée en tant que telle à l'emploi les fameux éléments du décret que j'ai mentionnés, on atteint 22,5 %. Le cadastre établi sur la base des réponses au questionnaire en ligne et du rapport d'inspection rédigé à la suite des visites des établissements repris dans l'échantillon donne un pourcentage de 11,6 %. Pour tout ce qui relève des postes relatifs à l'achat de matériel et à l'aménagement d'espaces, le cadastre général donne 38,8 % et le rapport d'inspection 40 %. Ces pourcentages se révèlent donc assez proches. Le cadastre indique que 28,9 % des moyens sont consacrés aux activités pédagogiques. Le rapport d'inspection fait état de 37,7 % à ce sujet.

Les ACS ne sont pas repris dans les chiffres des différents éléments possibles d'affectation sur la base du décret. Ils sont en effet financés par ailleurs. L'un des postes concernant les enseignants ne s'y retrouve pas davantage, car il n'était pas encore prévu au moment d'établir les chiffres. Voici les pourcentages pour les différents postes: 16 % et 5,72 % pour le personnel, 13 % pour les créations d'espaces, 28 % pour les activités pédagogiques, 13 % pour l'aménagement et l'embellissement des locaux et 12 % pour l'achat de matériel. Nous disposons aussi des pourcentages figurant dans les rapports d'inspection des établissements repris dans l'échantillon.

On remarque de grandes différences entre les enseignements secondaire et fondamental. Ce dernier accorde plus d'emplois et affecte davantage à l'emploi: environ 22 % selon l'inspection. Ce pourcentage est de 12,5 % dans le secondaire selon le cadastre et de 8,3 % selon l'inspection. Par contre, pour la part consacrée à l'aménagement d'espaces, aux investissements dans les embellissements immobiliers et à l'achat de matériel, on arrive à 65,8 % selon le cadastre total et à 70 % selon l'inspection. Les activités pédagogiques sont moins nombreuses que dans le fondamental: 18,75 % sur la base du questionnaire en ligne et 21 % selon l'inspection. Quand on fait la différence, voilà ce que cela donne poste par poste pour l'affectation conformément au décret: 9,24 % pour le personnel non enseignant, 3,24 % pour les PTP, 15 % pour la création d'espaces, 18,75 % pour les activités pédagogiques, 27 %

pour les aménagements et les embellissements et 22 % pour l'achat de matériel.

Les rapports d'inspection attirent notre attention sur d'autres points. Les établissements ont été interrogés sur les conformités légales. Notons toutefois que les objectifs sont très larges puisqu'on parle aussi d'émancipation sociale et tous les objectifs ne sont pas liés au travail d'apprentissage, à la réussite scolaire et aux éléments plus pédagogiques. Il a été constaté que, dans l'enseignement fondamental, les projets sont conformes aux décrets à 95,6 %. En outre, 57,6 % des projets sont jugés totalement pertinents, les autres recevant la mention «partiellement pertinents». On note que la nécessaire articulation entre, d'une part, certains achats et de nombreuses visites extérieures et, d'autre part, l'amélioration des performances des élèves n'a pas pu être appréciée. L'écart entre effet escompté et effet obtenu n'est donc pas toujours analysé.

Dans les constats et recommandations, on peut lire qu'il n'y a pas nécessairement toujours de rapport de suivi des PGAED voire parfois pas de PGAED du tout et que la gestion des budgets n'est pas toujours très précise. Cela s'explique par de nombreux reports d'année en année, le plus souvent dans les plus petites implantations. Les établissements attendent en effet de disposer d'un budget plus important pour pouvoir l'affecter. Cela ne rend pas toujours les choses très visibles. Il importe dès lors d'analyser ces données de manière plus fondamentale et de disposer d'indicateurs beaucoup plus clairs. En tout cas, pour l'enseignement fondamental, il convient d'être attentif à l'urgence et aux demandes d'aide, notamment pour l'apprentissage du français.

Quand on analyse les dépenses dans l'enseignement secondaire, on constate que plus de 90 % d'entre elles concernent des investissements matériels et moins de 10 % des investissements humains. Les chefs d'établissement confirment que les moyens humains dépendent du nombre total de périodes professeurs (NTPP) et que les dotations complémentaires servent davantage à l'acquisition de matériel. Les inspections ont relevé que les travaux de rénovation pouvaient concerner la réfection d'un sol, l'insonorisation d'une salle d'étude, l'installation de parkings pour vélos ou de caméras de surveillance, la construction d'un local d'accueil ou d'une salle de fitness. Les financements complètent alors des financements propres.

Reprenant les éléments-clés pédagogiques que sont la maîtrise des apprentissages de base, la lutte contre l'échec, la détection rapide des difficultés scolaires et la prévention du décrochage scolaire, les inspecteurs estiment que seule une initiative sur deux peut être considérée comme pertinente à l'aune de ces objectifs. Enfin, ils ont relevé, poste par poste, des investissements en matériel pas toujours adéquats, soit trop ciblés, soit sans lien direct avec les objectifs. Il s'agit par

exemple de la rénovation des bureaux de l'équipe de direction ou de la construction de nouveaux auditoires insonorisés. Certains voyages, bien qu'intéressants, n'avaient pas d'effet sur l'amélioration des performances des élèves.

Les recommandations serviront de base au Pacte pour un enseignement d'excellence. Le point le plus fondamental du rapport de 150 pages qui sera consacré à une radioscopie de notre enseignement concerne nos élèves d'indice socio-économique faible: ils ratent dans une proportion beaucoup plus grande que leurs homologues des pays voisins. Or ils ne sont pas plus idiots. Un important travail doit donc être mené.

Les recommandations de l'inspection dans l'enseignement fondamental demandent une analyse plus affinée prenant en compte l'évolution de divers aspects sur plusieurs années. Il est très important de recentrer la nature des dépenses autorisées, de privilégier celles qui concourent effectivement à l'amélioration de la réussite scolaire, au détriment de celles qui ne visent que l'amélioration de l'environnement scolaire. Il faut également cibler prioritairement les élèves les plus en difficulté. Les pouvoirs organisateurs doivent davantage consulter les équipes pédagogiques. Les inspecteurs ont constaté que moins d'un pour cent était consacré à la formation des équipes. Ils recommandent dès lors de renforcer la formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques. Ils relèvent quelques bonnes pratiques comme le recours à des chercheurs universitaires ou à des coordinateurs pour gérer l'accompagnement pédagogique dans les établissements.

Voilà en résumé ce qui ressort des réponses fournies par 80 % des établissements et de l'analyse affinée basée sur les visites des inspecteurs. Je peux remettre les documents aux chefs de groupe.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je constate que, lors des débats thématiques, on ne respecte pas les traditions puisque c'est le groupe PS qui commence. Ce n'est pas normal.

Mme la présidente. – C'est comme ça !

La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Nous voilà réunis à nouveau autour du dossier de l'encadrement différencié.

Depuis nos travaux budgétaires de décembre dernier, la situation évolue. En effet, en décembre, des annonces parfois déformées avaient fortement inquiété le secteur de l'encadrement différencié. Il aurait été question d'une diminution brutale des budgets, particulièrement ceux dévolus aux moyens de fonctionnement.

Face à cette inquiétude, nous avons voulu ramener la sérénité en proposant d'examiner et d'objectiver la situation. Il a fallu expliquer le projet du gouvernement qui visait à aligner, et non

pas à réduire, les moyens de ce secteur prioritairement sur des postes permettant de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire. Nous savons que les enseignants sont davantage outillés pour mener ce combat majeur.

Il est hors de question, pour le parti socialiste, que les moyens de l'encadrement différencié soient réduits. Nous nous battons depuis plusieurs années pour mettre en place ce système d'aide aux écoles et aux élèves les plus défavorisés. Pour rappel, c'est Mme Onkelinx qui a créé en 1998 le système de la discrimination positive. Il a été élargi en 2009 par M. Dupont avec l'encadrement différencié. Mon groupe y tient énormément. Cette logique permet tout au long du cursus scolaire de réparer, d'aider, de soutenir les élèves. Cependant, nous sommes conscients de la modestie de ce système qui ne coûte que 50 millions d'euros sur un budget de six milliards d'euros. Nous aurions aimé investir davantage. Il est évident que ces budgets doivent servir le projet pédagogique de l'école et de l'élève.

La fin de l'année approche et l'encadrement différencié revient au-devant de la scène. Vous disposez maintenant des rapports des inspections qui doivent vous permettre de faire un état des lieux plus précis. Selon certains journaux, 35 % des budgets consacrés aux moyens de fonctionnement pourraient être réservés à de l'encadrement. Si nous approuvons sur le fond, car cela permettrait de mieux lutter contre le redoublement et l'échec scolaire, nous avons néanmoins besoin de précisions sur la forme et la manière dont ce calcul sera établi et contrôlé. C'est particulièrement important dans le cas des petites écoles et des petites dotations. Le gouvernement a certainement pris en compte ce genre de situation.

De même, j'attire votre attention sur la situation des nouvelles écoles qui n'ont pas encore été intégrées dans ce dispositif. Alors qu'elles auraient besoin de ces moyens, le retard dans l'obtention de ceux-ci pénalise leur projet pédagogique. Quelle est à ce jour la nature du projet envisagé? Quelles modalités pourraient être proposées aux écoles? Quel message souhaitez-vous faire passer auprès des équipes pédagogiques? Dans la mesure où la situation actuelle sera maintenue jusqu'à la rentrée 2016, nous ne devons pas agir précipitamment.

Néanmoins, pour la sérénité des équipes, pour leur permettre de se projeter dans l'avenir, nous devons disposer d'éléments tangibles.

Nous souhaitons tous dans ce parlement promouvoir une école de la réussite qui serait capable de valoriser chaque élève.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je suis un peu embarrassée. C'est une bonne chose que la ministre nous ait présenté des chiffres, mais je

constate qu'ils diffèrent largement de ceux qui ont été publiés dans un journal et qui avaient suscité plusieurs questions d'actualité voici quinze jours. De plus, les chiffres que vous citez, Madame la Ministre, ne sont pas ceux du rapport de l'inspection, mais bien ceux que vous tirez de ce rapport. Je ne vous accuse certes pas de les avoir trafiqués, mais j'aimerais disposer de ce fameux rapport pour comparer les données qui y figurent et celles publiées dans la presse.

Par ailleurs, j'ai entendu des choses extrêmement intéressantes dans le résumé que vous faites du rapport de l'inspection. J'ai noté au vol que les inspecteurs déclarent que «la nécessaire articulation n'a pas pu être appréciée», et un peu plus loin que «certaines initiatives ne sont pas explicitement pertinentes» mais qu'ils n'ont pas eu l'occasion de les évaluer plus avant. Cela nous ramène au problème même de cette évaluation, dont les dates diffèrent aussi de celles qui sont parues dans la presse et qui semblaient un peu fantaisistes puisqu'elles correspondaient aux week-ends de l'Ascension et de la Pentecôte !

Les intervenants suivants auront plus de chance que moi puisqu'ils auront eu le rapport en main. Pour ma part, je me débrouille avec ce qu'on me donne.

Je constate aussi – et cela me rend perplexe – que vous faites état d'un certain nombre de chiffres, tel le «tableau récapitulatif secondaire», qui marquent un écart parfois très important entre le cadastre total et le résultat de l'Inspection. J'aimerais que l'on puisse se prononcer sur cette différence et savoir sur la base de quels chiffres nous travaillons et prenons les décisions.

Il est légitime que le pouvoir subsidiant vérifie, par le biais de son inspection, l'utilisation faite des moyens accordés. L'inspection se serait ainsi rendue dans 173 écoles. La presse parle quant à elle de 103 établissements. Là aussi, je m'y perds ! Mais de là à prendre une décision qui aura d'importantes conséquences sur les écoles, sans avoir mesuré correctement l'efficacité de cette utilisation, il y a un pas. Certaines écoles ont effectué des travaux de peinture, d'autres ont aménagé un parking pour vélos, d'autres encore ont engagé du personnel. Soit. C'est ce qui est constaté pour l'utilisation faite des moyens. Mais qui dit utilisation ne dit pas efficacité.

Si une école ancienne et vétuste a utilisé des moyens pour effectuer des travaux de peinture et que ces travaux ont amélioré la motivation du personnel, la présence à l'école, etc., on peut parler d'efficacité. D'après les phrases que vous avez tirées du rapport, l'inspection s'est contentée, en raison du temps imparti ou de la mission qui lui avait été confiée, de «constater». Elle n'a pas pu apprécier l'efficacité des moyens alloués. Il me paraît dès lors dangereux, sur cette base, de décider une nouvelle répartition des moyens.

On parle d'un arrêté fixant à 35 % de ces

moyens les fonds qui doivent être utilisés pour l'engagement de personnel enseignant, sans en avoir mesuré l'efficacité. D'où sort ce pourcentage? À quoi va-t-il servir? Quelles seront les améliorations? Est-ce pertinent pour toutes les écoles? À ce stade, on n'en sait rien. Ce que l'on sait par contre, c'est qu'il s'agit d'une nouvelle atteinte à l'autonomie des directions d'école, à l'autonomie des établissements. Cela a d'ailleurs été dénoncé par une série d'écoles de l'enseignement libre hier.

Quel est l'objectif poursuivi? Engager du personnel sans savoir si cela servira à quelque chose n'est pas une manière très responsable de piloter un système d'enseignement, en particulier lorsqu'il concerne les écoles les plus défavorisées et qui cumulent le plus de difficultés.

Études Pisa, Mc Kinsey et autres, toutes démontrent que limiter l'autonomie des établissements revient à diminuer les performances d'un système d'enseignement. Si cet arrêté n'est pas encore pris, je vous invite à y réfléchir, à le revoir et à préserver l'autonomie des établissements afin d'augmenter les performances du système et, surtout, à augmenter l'efficacité des moyens des écoles qui cumulent le plus de difficultés. Une vraie évaluation consiste à mesurer réellement les performances d'un système.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, comme vous l'avez dit, le rapport porte sur un échantillon de 173 implantations sur 800, en assurant un large panel tous réseaux, zones et niveaux confondus. Je voudrais cependant insister sur le fait qu'il n'y a pas que ce rapport d'inspection. En effet, des informations ont aussi été recueillies grâce au formulaire que les écoles avaient elles-mêmes préalablement rempli. Étant donné que les écoles ont répondu en grand nombre, je pense que les chiffres sont fiables. Différentes données de l'administration ont ensuite été jointes au rapport de l'inspection. Autrement dit, l'inspection a pu discuter concrètement avec les équipes éducatives sur l'utilisation de ces moyens. Il est difficile d'évaluer l'impact de l'encadrement différencié, tous les spécialistes s'accordent sur ce point. L'évaluation portait non pas sur l'impact, mais sur la manière dont les moyens complémentaires sont utilisés dans les établissements. Il ressort que les moyens complémentaires sont utilisés pour l'aménagement et l'embellissement de locaux, l'achat de matériel, des activités pédagogiques, éducatives, culturelles, etc.

L'amendement de décembre 2014 prévoyait d'imaginer un seuil minimal d'utilisation. Je voudrais insister sur une confusion faite à de nombreuses reprises dans les journaux. Le personnel d'encadrement est pluridisciplinaire; il ne s'agit pas uniquement d'enseignants. En tout cas, c'est

bien dans ce sens-là que je le comprends. Je suppose que la ministre nous le confirmera. Il peut aussi s'agir de logopèdes, d'aides-éducateurs, d'assistants sociaux. L'objectif est de viser la lutte contre l'échec, donc la réussite.

On l'a vu, la part utilisée pour les moyens complémentaires, à savoir les activités culturelles, l'aménagement et l'embellissement de locaux, est importante sur le plan financier, mais aussi sur un plan pédagogique. Cependant, on ne peut pas parler à la fois de remédiation immédiate, de renforcement en langue maternelle et ne pas être d'accord avec un seuil minimal pour un large encadrement, au-delà des seuls enseignants.

Ces deux derniers mois, j'ai eu l'occasion de visiter dans ma région des écoles à encadrement différencié. J'ai pu observer comment les moyens complémentaires étaient utilisés. Je ne parle pas ici des moyens traditionnels d'encadrement. Certains, notamment ceux qui bénéficiaient de hauts taux de moyens complémentaires, nous disaient qu'ils ne comptaient pas repeindre l'école chaque année. Ils consacraient une part de ces montants pour le soutien en français, pour des heures de logopédie. Je conviens que le cas est différent pour les écoles qui reçoivent de très faibles moyens complémentaires, parfois entre 500 et 1 000 euros. Il est alors difficile de prévoir de l'encadrement en personnel. Dans ce cas, je peux imaginer la possibilité de prévoir une exonération, car 35 % de 1 000 euros ne représente pas grand-chose...

Je soutiens pleinement la mesure visant un seuil minimum pour de l'encadrement. Madame la Ministre, comme mes collègues, je vous demande quelle est votre position actuelle à propos du pourcentage. Elle peut d'ailleurs évoluer. On sait que vous avez pris part à des concertations, on sait qu'il y a eu des réactions, notamment de la SETCa et du SeGEC. Cependant, la concertation compte d'autres partenaires. J'aimerais que vous nous donniez aussi la réaction de ceux dont on n'a pas forcément parlé dans les journaux et qui ont peut-être un avis différent.

Enfin, si les moyens utilisés ont pu être estimés, il est sans doute plus difficile d'évaluer l'impact. Est-il possible d'imaginer sur le long terme une évaluation des moyens de l'encadrement différencié?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Quand on regarde l'historique du dossier de l'encadrement différencié, on voit des effets d'annonce – on se souvient ainsi du budget 2015 qui avait été largement annoncé dans la presse avant même que nous puissions vous interroger ou disposer des documents –, des pressions extérieures, des revirements de dernière minute – avec des amendements déposés sur les bancs du parlement au moment du budget –, des stratégies ou des rapports secrets –

transpirant parfois dans la presse –, des coups de bluff – aujourd’hui encore: arrêté ou pas arrêté? Bref, tous les éléments sont réunis pour révéler le goût de votre gouvernement pour les parties de poker.

Que le gouvernement aime jouer au poker ne nous regarderait pas si le sujet n’était aussi sérieux. L’encadrement différencié est une politique très importante, comme vous l’avez dit, pour contrer les effets pervers du quasi-marché scolaire et venir en aide à ces élèves défavorisés que notre système scolaire n’aide pas assez. Et pourtant, cette politique recouvre à peine un pour-cent du budget de l’enseignement.

Tout ceci ne nous regarderait pas si, derrière cette partie de poker, il n’y avait des écoles, des directions, des équipes éducatives, qui accueillent les élèves défavorisés, réfléchissent, mettent en place des projets et ne savent toujours pas, alors que nous sommes aujourd’hui le 10 juin, quels moyens elles recevront en septembre et surtout à quoi elles pourront les affecter.

J’essaie de comprendre, mais ce n’est pas évident: depuis l’été dernier – moment où vous avez reçu les cartes de la ministre de l’Éducation –, vous avez toujours adopté une posture innocente. On a même tendance à croire qu’elle est sincère puisqu’à plusieurs reprises, vous nous avez dit que c’étaient les négociateurs de la DPC, le PS et le cdH, qui avaient choisi de sacrifier les moyens complémentaires prétendument au profit de l’engagement de professeurs de remédiation.

D’une manière plus explicite encore, il y a deux semaines, à M. Denis qui vous exhortait à ne rien faire dans l’urgence, vous répondiez que c’était votre partenaire socialiste qui vous forçait à encadrer lesdits moyens complémentaires de l’encadrement différencié. Je vais donc essayer de comprendre le jeu du PS.

En mars 2009, Christian Dupont, ministre socialiste de l’Éducation, a déposé un projet de décret organisant un encadrement différencié dans les établissements scolaires de la Communauté française, afin d’assurer à chaque élève des chances égales d’émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Je rappelle que mon groupe, qui était alors dans l’opposition, s’était félicité de ce projet et l’avait soutenu avec force.

Cette réforme de la discrimination positive reposait sur les caractéristiques suivantes – je cite M. Dupont: unanimité des organes concertés; refinancement et ambition (on parlait alors de 40 millions supplémentaires); innovation; transparence, automaticité et stabilité de l’octroi des moyens pour cinq ans; concertation et écoute des professionnels de terrain; évaluation et bonne gouvernance – l’encadrement différencié et ses effets devaient être évalués régulièrement et au besoin réajustés, la Commission de pilotage étant chargée d’évaluer continuellement l’encadrement

différencié; autonomie et confiance dans toutes les équipes pédagogiques et tous les pouvoirs organisateurs: «Ce sont eux qui choisissent ce qu’ils font des moyens complémentaires qu’ils reçoivent par l’encadrement différencié car ce sont les enseignants qui sont le plus à même de savoir de quoi les élèves ont besoin en priorité.»

Mme Jamoulle du PS nous indiquait en séance plénière: «Le décret répond aux besoins du terrain, tout en laissant une grande autonomie aux écoles et aux équipes pédagogiques. Ce sont elles qui décideront des moyens à mettre en œuvre en fonction de leur population.»

Cinq ans plus tard, le rapport d’évaluation de la Commission de pilotage sur l’encadrement différencié, qui devait, conformément au décret, arriver en 2013, n’est en réalité jamais arrivé, alors même que ma formation politique et moi-même l’avons réclamé à plusieurs reprises.

À l’heure de la campagne électorale, le parti socialiste proposait certes l’engagement de 1 000 professeurs de remédiation, mais rien ne laissait penser que cet engagement se ferait au détriment de l’encadrement différencié.

Au contraire, dans son programme électoral, le parti socialiste se félicite des politiques de discrimination positive et d’encadrement différencié, comme Mme Gahouchi l’a rappelé, qu’il a mises en œuvre. Vous disiez même qu’il fallait aller plus loin, au-delà des moyens humains et matériels, dans le soutien aux écoles qui accueillent les publics les plus défavorisés et mettre en place «un plan d’action spécifique en fonction des besoins de chaque établissement». Cela se trouve bel et bien dans le programme du parti socialiste. Il est aussi écrit que les politiques d’encadrement différencié doivent être évaluées et éventuellement étendues.

La déclaration de politique communautaire propose aussi de soutenir davantage les écoles qui accueillent les élèves avec le plus de difficultés scolaires au-delà des moyens de l’encadrement différencié; il n’est donc pas question de les réduire. Elle précise qu’il faut soutenir ces écoles, évaluer l’encadrement différencié et assortir ces moyens additionnels d’objectifs concrets et chiffrés liés aux spécificités de la population scolaire des établissements concernés.

La déclaration de politique communautaire souligne également l’engagement du gouvernement à renforcer le nombre d’enseignants affectés à la remédiation immédiate, mais elle ne fait aucun lien avec les moyens de l’encadrement différencié. Enfin, la déclaration de politique communautaire évoque à plusieurs reprises la nécessité d’accorder plus d’autonomie aux établissements et aux directions tout en les responsabilisant sur les objectifs à atteindre.

Si les négociateurs de la déclaration de politique communautaire se sont mis d’accord pour

engager des professeurs de remédiation au détriment des moyens complémentaires de l'encadrement différencié, ils ont bien caché leur jeu lors de la rédaction de ce texte.

Nous eûmes une surprise totale à la lecture des annonces budgétaires et du budget 2015. Vous nous déclariez supprimer purement et simplement les moyens complémentaires prétendument pour engager 350 professeurs de remédiation, promesse dont on n'a toujours aucune concrétisation. L'explication avancée, qui sortait de nulle part et qui n'est toujours pas étayée aujourd'hui, est que ces moyens seraient trop souvent utilisés pour des aménagements et embellissements de locaux et pas directement au profit des élèves défavorisés.

La première carte que le gouvernement PS-cdH a sortie de son jeu est de déforcer l'encadrement différencié et l'autonomie des écoles, alors que c'est la base du décret de 2009, sans annonce et sans justification un tant soit peu étayée. Cela a créé un tollé dans tous les réseaux et heureusement, les cartes ont été provisoirement rebattues. Provisoirement puisque pour 2015-2016, comme le prévoit l'amendement, l'affectation des moyens complémentaires est soumise à l'évaluation de l'inspection que vous venez de nous présenter.

Je ressens un malaise face à ce rapport d'inspection. Il est difficile de s'exprimer et de faire aujourd'hui une analyse à tête reposée de ce rapport que vous venez de présenter succinctement, le rapport complet ayant été distribué sur nos bancs. Je me réserve le droit de déposer d'autres questions à ce sujet. Nous avons eu une dizaine de minutes pour assimiler les vingt transparents présentés. Pour avoir un débat approfondi sur la question, il aurait été intéressant de recevoir préalablement ces informations. Toutefois, ces rapports soulèvent déjà une série de questions. Ils ne semblent pas confirmer que ces subsides iraient majoritairement à l'aménagement et à l'embellissement de locaux. Quoi qu'il en soit, comme l'a dit Mme Schyns, nous pouvons débattre de la pertinence de ces travaux d'aménagement par rapport aux objectifs de l'encadrement différencié et aux bénéfices pour les élèves.

Nous ne vous avons pas entendue sur les remarques méthodologiques et les conditions de l'évaluation de l'inspection, notamment en termes de délais, que j'ai pu lire rapidement en fin de rapport. Les inspecteurs ont eux-mêmes émis des réserves sur la pertinence de leurs conclusions comme base à une nouvelle ventilation des moyens complémentaires.

Quoi qu'il en soit, nous avons cette évaluation de l'inspection et le gouvernement doit adopter un arrêté. Selon vos dires d'il y a quinze jours, il est rédigé. Son contenu a été en partie dévoilé par la presse. Vous nous disiez il y a deux semaines qu'il serait adopté par le gouvernement le

3 juin ou le 10 juin. D'après les informations en ma possession, cet arrêté n'est pas présent dans les ordres du jour de ces deux séances. À moins qu'il y ait des ordres du jour secrets...

Selon cet arrêté, 35 % des moyens destinés à l'enseignement différencié seraient affectés à l'engagement de personnel. Je ne sais quoi penser. J'espère que vous avez abandonné ces mauvaises cartes. La rentrée 2015 approche. Les partenariats, les engagements, les activités que les écoles peuvent organiser conformément à leur plan général d'action d'enseignement différencié (PGAED) grâce aux moyens prévus par le décret ne s'improvisent pas. D'autant moins que vous nous annoncez une réforme importante de l'encadrement différencié, avec de vraies évaluations des indicateurs, pour la rentrée 2016. Nous ne comprendrons pas qu'à deux reprises, en 2015 et en 2016, les règles du jeu soient modifiées. Et ce d'autant moins que la stabilité de ce système était un des objectifs du décret de 2009.

Je ne sais plus qui croire. Je vous pose la question, à vous mais aussi à votre partenaire de majorité. Qui, dans ce jeu de poker, dit la vérité et qui ment? Dois-je me référer au décret de 2009 qui mentionne la stabilité, l'autonomie et des évaluations? Dois-je croire le programme électoral du parti socialiste ou la déclaration de politique communautaire? Dois-je croire le rapport de l'inspection qui nous dit qu'il ne lui a pas été possible, en si peu de temps, d'évaluer correctement l'utilisation des moyens complémentaires? Dois-je croire les propos de M. Denis à cette tribune? Il disait qu'il ne faut rien changer pour l'année prochaine. Ou bien dois-je croire que le sort des moyens complémentaires de l'enseignement différencié a été scellé dans les secrets des négociations menant à la formation du gouvernement et non dans la déclaration de politique communautaire? Ou est-ce lors des négociations concernant l'élaboration du budget 2015?

Vos intentions d'aujourd'hui sur la manière dont les écoles utilisent ces moyens suffisent-elles pour que nous revenions sur un décret qui fut mûrement concerté et réfléchi? Ces intuitions et ces a priori vous guident-ils dans cette politique essentielle? Qui dit la vérité, qui ment? Le parti socialiste, les négociateurs de la DPC, le gouvernement, vous, M. Denis?

Permettez-moi d'espérer que la partie est terminée. Ce n'est pas un jeu! Permettez-moi d'espérer que les écoles puissent envisager sereinement la rentrée 2015. Permettez-moi, tout particulièrement, de vous enjoindre d'arrêter de faire des effets d'annonce, des coups de bluff, des annonces de réformes permanentes. Permettez-moi de vous demander de faire confiance aux enseignants qui sont bien plus sages et réfléchis.

Mon groupe demande de ne pas adopter d'arrêté pour l'année 2015-2016. Il vous demande de montrer l'exemple pour la suite en vous basant

sur des évaluations approfondies et publiques, en nous donnant le temps d'appréhender et, le cas échéant, de réformer une politique aussi importante. Ce n'est pas un jeu. Les écoles, les équipes éducatives, les associations qui accueillent les enfants les plus défavorisés ne sont pas des pions que l'on manipule de manière irréfléchie.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Milquet, ministre.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il serait opportun d'émanciper le travail parlementaire de la presse quotidienne. N'importe quelle fuite bien ou mal intentionnée, n'importe quel chiffre, parfois erroné, donnent lieu à de grandes interpellations, comme si la vérité s'y trouvait toujours.

J'aimerais que cette assemblée soit cohérente dans ses analyses et ses demandes. En début de législature, tous les partis ont demandé une grande réforme de l'enseignement.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Nous n'avons pas demandé de grande réforme !

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Quand on parle de grande réforme, il s'agit surtout d'améliorer la performance de nos élèves et d'éviter les redoublements. Le taux de réussite des élèves à indice socioéconomique faible est bas. Nous devons tout faire pour qu'ils réussissent. Lorsque nous essayons de prendre des mesures, la situation s'avère compliquée.

Madame Trachte, je ne suis pas dans l'immobilisme et je ne souhaite pas que cette assemblée le soit. Dès que l'on veut faire bouger les choses, on se heurte à un total conservatisme, mais ce n'est pas ainsi que nous améliorerons la situation des élèves. Nous devons adopter une stratégie générale afin d'agir intelligemment.

Dans les quinze jours, je vous rendrai un rapport détaillant l'état de notre enseignement. Il y sera démontré qu'améliorer le taux de réussite scolaire est une urgence. L'accompagnement et les stratégies développées autour de l'élève à indice socioéconomique faible représentent la priorité.

Nous devons accompagner les établissements et leur proposer de nouvelles méthodes, offrir des formations et des outils pédagogiques aux enseignants qui sont face à ces situations. Nous devons renforcer l'accompagnement de l'élève de la maternelle au secondaire, et notamment son apprentissage des langues.

Le rapport pointe l'apprentissage déficitaire du français. Un mur plus blanc ou moins blanc n'y changera rien. Nous devons engager des logopèdes et du personnel qualifié, organiser l'aide à la réussite après l'école et proposer parfois un accompagnement psychomédicosocial. Il s'agit avant tout de besoins en personnel.

Nous connaissons la rareté de nos moyens. Le budget que nous consacrons à l'enseignement est pourtant au-dessus de la moyenne européenne. Avec nos moyens déterminés, nous devons avant tout faire réussir l'élève. Nous devons concentrer les moyens dévolus à l'encadrement afin de détecter les troubles de l'apprentissage, d'accompagner les élèves qui sont en retard scolaire et d'y remédier.

Lorsqu'un enfant ne parvient pas à faire ses devoirs et n'est pas aidé par son entourage familial, il faut trouver du personnel pour accompagner cet enfant qui a accumulé des déficits alors qu'il a l'intelligence de réussir. Nous devons le mener à la réussite. J'aimerais que cette priorité des priorités soit partagée.

Nous ne restreignons pas l'autonomie des établissements. Le pacte veut donner de l'autonomie aux équipes pédagogiques afin qu'elles puissent répondre à des objectifs et à des priorités précisés. L'autonomie ne revient pas à laisser faire n'importe quoi. Les objectifs doivent être précis. Ensuite, nous laissons l'autonomie pédagogique aux écoles pour y arriver.

Les écoles à encadrement différencié feront l'objet d'une réforme plus large sur la base, notamment, des travaux du Pacte. Leur priorité est d'accompagner personnellement l'enfant avec tous les moyens qu'elles peuvent mettre à disposition. Avant-hier encore, je recevais deux écoles à discrimination positive de Bruxelles qui me disaient vouloir réorienter les moyens vers l'accompagnement des élèves. Et, à ce sujet, il y a une méconnaissance totale des choses.

Il n'a jamais été dit, quand on parle de personnel, qu'il s'agissait avant tout de personnel supplémentaire, dont bénéficie déjà l'encadrement différencié, et de capital-période. Il s'agit le cas échéant d'un coordinateur, d'heures supplémentaires libérées pour la formation et le travail en équipe, de logopèdes, d'un assistant social pour assurer le suivi, ou des heures de remédiation ou de prises en charge après les cours, de recours à des spécialistes dans des groupes d'apprentissage, ce qui se fait de plus en plus souvent au sein même des établissements.

Certes, il est bon d'avoir de la flexibilité, les sorties sont un moment important et représentent souvent un ballon d'oxygène. Loin de moi l'idée de mettre à mal les initiatives culturelles et sportives. Mais quand j'entends les directeurs du secondaire dirent qu'ils investissent tout dans les sorties alors qu'elles sont très peu nombreuses, je m'interroge.

Par ailleurs, l'investissement en matériel avoisine les 60 %, alors qu'il s'agit d'injecter nos moyens dans la matière grise des enfants plutôt que dans la pierre des écoles. Nous devons mobiliser les moyens pour améliorer le niveau d'éducation, tout le monde peut comprendre cela. Toutefois, comme le souligne Mme Schyns, mon

but n'est évidemment pas d'imposer des mesures impossibles à de petites implantations peu nanties. Elles seront dispensées de suivre, non pas les objectifs, mais les règles.

À la lumière de cette analyse, nous nous rendons compte que nous ne parlons que des moyens complémentaires. Nous demandons de les consacrer, en plus de tout ce qui existe déjà, à l'accompagnement des élèves, à l'apprentissage du français, au suivi des devoirs, à l'assistance en cas de redoublement ou d'absentéisme, à la lutte contre le décrochage. Cela répond à une stratégie générale et nous n'y parviendrons pas en investissant dans les briques. Cela relève d'autres budgets.

Ce n'est pas pour autant qu'il faille négliger les projets d'embellissement des établissements ou d'achats de matériel. Tout le monde a besoin d'argent. Mais ne faisons pas n'importe quoi. Nous voulons simplement cibler les moyens en direction des élèves et non des salles de professeurs. Non que je juge ces initiatives mauvaises, certains projets sont absolument passionnants et le rapport d'inspection ne manque pas de le souligner. Cependant, si nous ne redéfinissons pas des objectifs point par point et ne réinvestissons pas dans les acteurs et dans les élèves, nous n'arriverons jamais à réduire le fossé qui affecte les enfants venant de milieux fragilisés pour qu'ils réussissent et aient un avenir comme les autres. La meilleure manière de les soutenir est d'investir en eux, bien plus que dans leur environnement matériel, c'est ce que préconise par ailleurs le rapport de l'inspection.

L'inspection s'est déroulée sur une période de trois mois avec deux journées consacrées à chaque établissement. Je pense que les inspecteurs ont accompli un bon travail. Est-il suffisant? Nous devons bien sûr y consacrer l'année, dans le cadre des travaux du Pacte, et j'espère que le parlement s'impliquera pour adopter les réformes nécessaires. Travaillerons-nous toujours sur la base d'indices socio-économiques, par quartier ou par personne? Envisagerons-nous une approche plus personnalisée? Combinerons-nous différentes approches? Ou adopterons-nous une autre méthode?

Comment outiller au mieux l'enseignant afin de le rendre plus efficace et plus en phase avec un public de plus en plus complexe? Cela exige plus d'heures de formation continuée, davantage de travail en équipe et peut-être moins d'heures de cours. Comment augmenter les conseils pédagogiques? Comment aider les élèves et leurs familles à gravir la pente? C'est là notre objectif. Tous les propos entendus me semblent totalement excessifs comparés à ce problème fondamental que tout progressiste devrait pouvoir soutenir.

L'arrêté viendra en discussion à la rentrée prochaine, et il sera question de pourcentage.

Et, à ce propos, il ne me semble pas excessif

de prendre des fourchettes qui soient assez proches – un peu supérieures – de ce qui se pratique dans le fondamental pour que, dans le secondaire, l'accompagnement des élèves soit aussi renforcé. Je ne vois pas de danger pour la stabilité. Un pourcentage sera donc discuté. Je regrette simplement que des acteurs auxquels on expose différentes pistes, dans le cadre d'une rencontre informelle, s'empressent de prendre contact avec des journalistes pour tenir des propos émotionnels rapidement relayés. Faudra-t-il renoncer aux concertations informelles? Il est ingrat de consacrer beaucoup de temps à la concertation si les propos tenus sont déformés et divulgués dans la presse. Je rappelle tout de même que mon but initial est d'éviter de prendre des décisions sans concertation.

Les mesures seront prises en concertation et il y aura bien un pourcentage, en tant que tel. L'exemple du fondamental nous indique déjà la direction à suivre.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Vous avez dit, Madame la Ministre, que l'urgence était la réussite de nos élèves et nous ne pouvons qu'adhérer à cette volonté.

On le voit, c'est grâce à l'accompagnement pédagogique assuré par des enseignants, des éducateurs, des psychologues, des logopèdes, et j'en passe, que les élèves défavorisés pourraient être soutenus et emmenés vers la réussite.

Je voudrais attirer votre attention sur les petites écoles – Mme Schyns en a parlé, tout comme moi. Il importe qu'elles ne se sentent pas, une fois de plus, étranglées par des pourcentages.

Je n'ai pas reçu de réponse en ce qui concerne les D+ et les nouvelles écoles. Si vous le permettez, je reviendrai en commission sur cette question qui concerne principalement Bruxelles.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – En vous écoutant attentivement, il m'a semblé que vous vous concentriez sur les 14 millions en occultant quelque peu les 34 millions d'encadrement qui sont déjà alloués aux établissements en encadrement différencié pour engager du personnel. Mais je tiens à souligner que les 14 millions sont ceux laissés à l'appréciation du chef d'établissement, préservant ainsi l'autonomie des établissements. Et c'est là que l'on veut sabrer ! Je le répète, réorienter les moyens laissés à l'appréciation des chefs d'établissement, sans avoir évalué l'efficacité liée à l'utilisation de ces moyens, le delta positif, si petit soit-il, constitue une erreur.

En outre, je reste sur ma faim – et j'ai bien compris que vous nous incitez à lire moins la presse – quant à l'arrêté. Existe-t-il dans vos car-

tons ou non?

Aujourd'hui, je suis contente de disposer du rapport d'inspection que je vais étudier et d'avoir appris que l'arrêté n'existait pas, pas plus que les 35 %, par voie de conséquence.

Je vous remercie pour ces informations minimales.

Mme la présidente. – La parole est Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je relèverai trois points importants.

Vous avez bien confirmé que pour les petites implantations, une possibilité d'exonération sera possible, ce qui me paraît tout à fait logique.

Par ailleurs, il a bien été dit que le plus de cette mesure est qu'une école peut engager un autre profil que celui d'enseignant. Cela répond à la demande de certaines écoles qui souhaitent utiliser les moyens complémentaires pour engager des logopèdes, des éducateurs qui correspondent parfois davantage aux besoins de l'école. Ce point concerne précisément l'autonomie de l'école. À mon sens, la fixation d'un seuil ne signifie pas que l'école n'est pas tout à fait libre d'utiliser les moyens y afférents.

Je note que la concertation est toujours ouverte et je ne doute donc pas que vous continuiez avec les différents acteurs à chercher la meilleure solution pour assurer la réussite des élèves.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, vous m'accusez de prôner une certaine forme d'immobilisme. Je n'ai pourtant rien fait d'autre que de défendre le décret de 2009 tel qu'il est rédigé, de défendre un certain nombre d'idées contenues dans la déclaration de politique communautaire, dont celle que M. Denis avait soutenue dans cette assemblée voici deux semaines. Madame la Ministre, j'ai l'impression de recevoir des coups qui s'adressent en réalité à votre partenaire de gouvernement. En fait, ce dossier ne fait pas preuve d'immobilisme, mais plutôt d'hyperkinétisme.

Le décret de 2009 prévoyait la stabilité, l'évaluation, la confiance et l'autonomie des équipes pédagogiques. Pour ma part, je n'ai aucune difficulté à ce que nous appliquions ce décret, que nous l'évaluions, que nous l'adaptions, le cas échéant, comme il le prévoit. De même, je ne rejette pas l'idée d'une réflexion que vous nous annoncez pour l'année prochaine; j'ai hâte que vous l'organisez et je ne manquerai pas d'y participer.

Je n'ai pas de difficulté non plus avec vous lorsque vous affirmez vouloir soutenir l'autonomie en précisant les objectifs. En

l'occurrence, ce n'est pas ce que vous faites. Vous ne touchez pas aux objectifs du décret qui sont définis à l'article 2, mais bien à l'affectation des moyens complémentaires. Donc, vous ne travaillez pas à renforcer l'autonomie, mais bien à la restreindre. Vous prendrez, semble-t-il, un arrêté. Je le regrette d'autant plus que cette mesure ne s'appliquera qu'un an, puisqu'on nous annonce une grande révolution pour l'année prochaine, et qu'il est appelé à entrer en vigueur à la rentrée de septembre 2015. Nous sommes le 10 juin, et ce sera de nouveau pendant les vacances que les directions, les équipes pédagogiques, les associations qui s'occupent aujourd'hui des élèves défavorisés et bénéficient de ces moyens complémentaires, sauront à quelle sauce elles seront mises l'année prochaine.

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, le débat est clos.

15 Débat thématique: «Plan “Anti-radicalisation”: mise en place des formations dans le secteur de l'aide à la jeunesse»

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle le débat thématique sur le «Plan “Antiradicalisation”: mise en place des formations dans le secteur de l'aide à la jeunesse».

Le débat est ouvert.

La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – À la suite des événements tragiques de ce début d'année, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté en janvier un plan de lutte contre la radicalisation, principalement centré sur la prévention et la promotion du bien vivre ensemble. Ce plan a pour objectif principal d'assurer l'émancipation de tous en faisant usage de tous les leviers dont nous disposons à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des mesures préventives, pour la plupart issues de la déclaration de politique communautaire, ont ainsi été annoncées. Après un peu plus de quatre mois, notre groupe est heureux de constater que plusieurs de ces mesures sont déjà en cours d'exécution.

Ainsi ai-je appris récemment que des formations destinées aux acteurs du secteur de la jeunesse, principalement ceux qui s'occupent de centres de jeunes et des maisons de jeunesse, ont commencé dans plusieurs grandes villes de la Fédération. Diverses mesures visant à favoriser l'émancipation des jeunes ont également été reprises dans le plan d'action «Jeunesse» de la ministre Simonis. Je pense entre autres à la promotion de l'action politique locale. Une formation à destination des professeurs de religion islamique a aussi commencé. Des groupes de réflexion se réunissent périodiquement et de-

vraient émettre des conclusions très prochainement.

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le secteur de l'aide à la jeunesse, les mesures annoncées tournaient autour de deux axes. Le premier, le plus important, était la prévention, et le second, la prise en charge de jeunes engagés dans le radicalisme.

En préambule, il me semble primordial de rappeler que seuls cinq jeunes suspectés d'être radicalisés ont été pris en charge par vos services. Cependant, cela ne signifie pas que le problème doit être pris à la légère. Il est en effet essentiel de préparer les professionnels du secteur à accueillir des jeunes radicalisés, voire à gérer des cas de jeunes revenant des zones de combat. Rappelons du reste que, dès le mois de mars, vous vous êtes rendu au Danemark, à Aarhus, afin de prendre connaissance du plan danois de désendocinement et des outils utilisés par les autorités danoises.

Dernièrement, vous avez annoncé le lancement de plusieurs cycles de formation. Un premier volet, sur lequel mon collègue Jamal Ikazban reviendra, concerne la prévention; un second concerne les personnes travaillant dans le secteur de l'aide à la jeunesse, les services d'aide à la jeunesse, les services de protection de la jeunesse et les IPPJ. Ces services sont susceptibles de prendre en charge des jeunes en voie de radicalisation.

Outre une formation plus générale sur les phénomènes de radicalisation, le premier cycle comprend des conférences portant sur les méthodes adaptées à la prise en charge, notamment, de jeunes jugés pour des faits qualifiés infractions en lien avec la radicalisation. L'objectif est que chaque institution dispose d'un référent dans ce domaine.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire en quoi consiste ce rôle de référent? Au terme du premier cycle de formation, l'objectif annoncé sera-t-il atteint? Si ce n'est pas le cas, a-t-on donné une consigne pour que les institutions les plus exposées aient un référent formé en priorité?

Afin que chaque membre du personnel d'une institution soit conscient du problème et afin de les aider dans leur tâche, vous aviez annoncé en commission l'élaboration d'outils pédagogiques spécifiques. Vous faisiez notamment référence à un programme européen de lutte contre les préjugés utilisés à l'IPPJ de Fraipont. Qu'en est-il aujourd'hui?

Toujours dans l'intention d'assister les travailleurs de l'aide à la jeunesse, vous aviez aussi fait part de votre souhait de créer un réseau d'experts extérieurs rapidement mobilisables pour traiter certains cas, notamment les cas concernant ceux qui reviennent en Belgique. Ce réseau est-il constitué?

Enfin, la loi prévoit que, dans chaque IPPJ,

des conseillers philosophiques et religieux soient présents pour les jeunes. Ces conseillers suivent-ils les formations? Quel rôle peuvent-ils jouer au sein des institutions? Serait-il envisageable de leur confier un rôle plus important?

Monsieur le Ministre, vous êtes également compétent pour les maisons de justice. Je pense que celles-ci ont aussi un rôle primordial à jouer dans la lutte contre la radicalisation. Les professionnels de ces maisons bénéficient-ils des formations?

Mme la présidente. – La parole et à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS). – Mme Virginie Gonzalez a rappelé à juste titre que nous disposons en Fédération Wallonie-Bruxelles de leviers essentiels à l'émancipation de tous. Que ce soit via le sport, la culture ou l'éducation, ces outils vont nous permettre de lutter efficacement contre toutes les formes de radicalisme.

Je voudrais que nous nous attardions, une fois n'est pas coutume, sur les causes qui pourraient pousser ces jeunes à se tourner vers le radicalisme. Le rejet affiché par la société et ses institutions à leur égard les rend plus vulnérables, plus prompts à se tourner vers ceux qui, usant de méthodes abjectes et sectaires, leur témoignent un semblant d'amour et d'attention. C'est une illusion, mais ils courent vers ce mirage. Ces jeunes ont besoin d'être aimés. Ils ont faim d'une reconnaissance qui leur donnerait des ailes. Ils se sentent Belges, mais pas faisant corps avec cette société qui les a vus naître.

Je rencontre énormément de jeunes qui peinent à trouver un emploi. Ils sont motivés et pleins de ressources. Si seulement ils avaient l'opportunité de le prouver... Ils ont du mal à intégrer le marché de l'emploi. Pour certains, c'est la clé de l'inclusion et de la dignité retrouvée. Ils ne rêvent pas de faire la guerre, non. Comme tous les enfants, ils espèrent se marier, fonder un foyer et vivre en paix. Oui, en paix, et comme je l'ai souligné à de nombreuses reprises, il est essentiel de travailler en amont avec eux.

En ce sens, les acteurs de terrain du secteur de l'aide à la jeunesse, au même titre que les personnes travaillant dans les maisons ou les centres de jeunes dans les quartiers, sont essentiels pour y parvenir. Les espaces de discussion entre les enfants, leurs parents et les travailleurs sociaux sont indispensables pour renouer le dialogue avec ceux qui sont en perte de repères. Ce sont ces jeunes en détresse psychosociale qui sont repérés par ces sectes pour les envoyer au sacrifice. C'est moins cher qu'une armée nous dit le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, co-auteur d'un ouvrage sur la résilience, cette capacité de rebondir après un choc ou un traumatisme. Il ajoute que c'est le point de départ de toute idéologie totalitaire. Je vous invite à l'écouter, ses propos sont édifiants. Il nous dit aussi que l'on peut avoir une réaction de rejet par

rapport à ces jeunes ou une volonté de les rattraper à la suite de cette tragédie. Il nous propose notamment le théâtre, comme à l'époque de la Grèce antique, pour les éduquer. À cet égard, la pièce *Djihad* du réalisateur Ismaël Saïdi est un outil magnifique, surtout quand la représentation est suivie d'un débat avec les jeunes.

Afin d'appréhender au mieux les phénomènes de radicalisation et de pouvoir lutter contre toute forme de préjugés, les formations que vous avez lancées sont décisives. Comprendre le contexte socioéconomique et culturel général ou posséder des connaissances de base de l'islam sont deux facettes essentielles pour appréhender la radicalisation de certains jeunes. Si nous y ajoutons l'enseignement d'outils de communication spécifiques, les acteurs de terrain seront à même de dialoguer et d'établir une réelle relation de confiance avec ces jeunes en questionnement, susceptibles de se tourner vers le radicalisme.

Il faut aussi, me semble-t-il, éduquer ces jeunes et nos institutions – pour éviter les amalgames et l'islamophobie – à ce qu'est réellement l'islam car, comme le rappelle Boris Cyrulnik, les musulmans sont en danger. Ils sont associés à ces organisations sectaires qui ne sont en rien musulmanes. Si ces jeunes n'ont aucune notion de l'islam, ils se lanceront, à l'adolescence, à la recherche de cette part d'identité religieuse, et n'importe qui pourra leur raconter n'importe quoi, ils n'auront aucun bagage intellectuel pour leur répondre.

Monsieur le Ministre, d'autres formations, à destination des acteurs de la jeunesse cette fois, ont été lancées récemment. Vous êtes-vous concerté avec votre collègue à ce sujet? De manière générale, comment se passe la concertation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel outil d'inclusion pourrions-nous imaginer pour ces jeunes? Nous connaissons l'importance de la mise en place d'une action concertée au sein même de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les formations. Il me semble important que les différentes formations soient accessibles à un maximum de personnes. De manière générale et toujours à propos de la concertation, avez-vous été contacté par le fédéral afin d'instituer une véritable collaboration intrabelge?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Un article est paru dans la presse du 27 mai dernier concernant la formation des acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice, formation qui s'inscrit, comme vous le savez, dans le cadre du plan de lutte contre le radicalisme.

Je ne reprendrai pas tout le contenu de l'article. J'ai, par contre, quelques précisions complémentaires à vous demander au sujet de cette formation, Monsieur le Ministre.

Tout d'abord, confirmez-vous que 150 des 1 600 agents du secteur de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice ont commencé cette formation sur base volontaire? Cela paraît peu. Combien de places étaient-elles disponibles pour cette première vague de formation?

Par ailleurs, comment et par qui ont été recrutés et choisis les conférenciers du premier volet, tout comme les formateurs prévus pour les séminaires en petits groupes dans le deuxième volet de la formation? Quel est leur profil? Quel sera le coût de cette formation? Confirmez-vous qu'à la suite de celle-ci, chaque service de la Fédération Wallonie-Bruxelles concerné par les questions de radicalisme et d'extrémisme disposera d'au moins un référent qui aura reçu un enseignement théorique et pratique dans l'approche des dérives sectaires et la lutte contre l'endoctrinement?

Lorsque vous dites «chaque service», cela signifie-t-il «chaque institution, lieu d'accueil, IPPJ, SAJ...»? Que voulez-vous dire exactement? Si la formation est volontaire, comment s'assurer que l'ensemble des services aient rapidement au moins un référent? Quid si tous les candidats sont issus des mêmes services? Une répartition équilibrée des référents passera par une généralisation de la formation. Quand, dès lors, pourra-t-on dire que tous ceux qui doivent être formés le seront effectivement?

De même, quand les premiers agents auront-ils terminé cette première vague de formation? Quels en sont le rythme et la durée? Avez-vous prévu un modèle de formation continuée, un recyclage? Avez-vous déjà pris des contacts avec vos homologues de l'Enseignement et de la Jeunesse, par exemple, pour étendre cette formation à d'autres départements?

Enfin, vous avez annoncé une évaluation de cette formation dans quelques mois. Vous avez déclaré à l'époque que ces formations seraient données pendant un an puis évaluées avec l'aide de spécialistes universitaires dans le cadre du Réseau antiradicalisme (RAR) mis en place à l'échelon de la Fédération, du gouvernement et de l'administration. Fort bien, mais ne serait-il pas également opportun de consulter et de rassembler l'ensemble des référents pour permettre un échange d'expériences et affiner de la sorte la formation, afin de répondre ainsi au mieux aux attentes du terrain?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Nicaise.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Monsieur le Ministre, ma question rejoint bien évidemment celles qui vous ont été posées par mes collègues. Ces derniers mois, des jeunes «radicalisés» ont été placés en IPPJ. Nous savons qu'ils sont cinq. Le délégué aux droits de l'enfant a déclaré que les faits qui justifiaient leur placement n'étaient peut-être pas d'une gravité extrême. Per-

sonnellement, je ne connais pas le dossier. C'est un juge de la jeunesse qui a estimé devoir prendre ces mesures et force est de constater que, depuis que nous en parlons en commission, ces jeunes n'ont pas été dirigés vers des centres ouverts. Ils sont en effet maintenus en IPPJ. J'ai certes confiance dans la justice et l'appréciation d'un juge de la jeunesse, mais ces jeunes, dont deux filles, sont détenus depuis plusieurs mois, voire depuis près d'un an pour l'un des garçons.

Vous avez avancé dans ce dossier car, après avoir effectué une mission d'observation au Danemark en mars 2015, vous avez décidé de dispenser une formation aux travailleurs sociaux des services agréés par l'Aide à la jeunesse. Nous disposons de peu d'information sur cette formation. Je souhaiterais donc être éclairée sur la méthode suivie.

Le numéro 403 d'*Alter Échos* du 4 juin dernier faisait à nouveau mention du même nombre de cinq jeunes radicalisés. A-t-il entre-temps changé? Outre les mineurs placés en IPPJ pour des faits qualifiés d'infractions, d'autres sont touchés par la propagande qui les conduit à partir vers la Syrie. La nouvelle loi antiterrorisme permet, comme au Danemark, de les placer à titre préventif en IPPJ. Lors de votre mission dans ce pays, vous avez eu l'occasion de rencontrer un jeune de 15 ans arrêté de manière préventive. Des mineurs de ce type ont-ils été pris en charge par les services d'aide à la jeunesse?

Outre la formation des travailleurs sociaux, quelles sont les autres mesures que vous comptez prendre pour lutter contre ce phénomène? Où en est la concertation à ce propos avec le pouvoir fédéral?

Mme la présidente. – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – En début d'année, vous avez présenté, avec vos collègues du gouvernement, le plan d'action pour la prévention du radicalisme et l'amélioration du vivre ensemble. Outre des mesures transversales, telles que la création du Réseau antiradicalisme (RAR), chaque ministre a présenté une série de mesures à mettre en œuvre dans son propre champ de compétence.

Ce n'est bien entendu pas la première fois que nous abordons ici ce sujet. Avant d'en venir aux formations, je souhaiterais revenir sur la nécessité de voir le ministre de l'Aide à la jeunesse développer des politiques structurelles efficaces dans ce domaine car les acteurs de l'Aide à la jeunesse, qu'ils travaillent au sein des services agréés, des services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou encore des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), sont susceptibles d'être confrontés, d'une part, à des jeunes qui sont des cibles potentielles pour les recruteurs et, d'autre part, à des jeunes qui reviennent du «combat» (les *returnees*). N'oublions pas que nous parlons ici de

jeunes en danger et, surtout, en difficulté; des jeunes particulièrement vulnérables qui peuvent représenter des proies faciles pour les recruteurs.

Bien que votre plan s'articule autour de trois axes, nous aborderons plus spécifiquement aujourd'hui la mise en place des formations. Environ 150 travailleurs sociaux seraient en cours de formation. Ce cycle de formation s'adresse aux assistants sociaux, aux éducateurs, aux psychologues qui travaillent dans les IPPJ, les SAJ, les AMO, etc.

Cette formation comporte deux volets. Tout d'abord, un module pluridisciplinaire dispensé par des conférenciers du milieu académique vise à cerner les enjeux du radicalisme et à fournir des clés de décryptage de l'islam et de ses pratiques. Il semble en effet indispensable que les professionnels de première ligne disposent de connaissances suffisantes de la religion afin d'argumenter face à des jeunes en processus de radicalisation.

Je voudrais faire ici une petite incise. Voici quelques jours, il m'a été donné de découvrir un fascicule qui vient d'être édité par l'Association de visiteurs francophones de prison de Belgique, *Trait d'union*, qui est totalement centré sur l'approche du radicalisme à l'égard des détenus. Il est intéressant de voir que le *modus operandi* proposé consiste non seulement à décrypter et à comprendre parfaitement tous les enjeux qui sont liés à la religion, à l'islam, à ses origines, à ses déclinaisons diverses mais aussi en une approche des détenus qui tienne à la fois compte de la nécessité d'une écoute empathique, de l'affirmation de valeurs, de l'implication personnelle, de l'identification des pistes précises de reconstruction, de la nécessité de garder un lien permanent, de la valorisation de tout ce qui est relatif à la communication non violente, d'un appui sur d'autres qui ont déjà eu des parcours de vie difficiles, mais qui s'en sont progressivement sortis, de la possibilité de trouver des relais, des appuis. C'est un *modus operandi* proposé par des bénévoles, mais qui présente une approche particulièrement sensée et réaliste.

Le second volet de la formation, qui devrait débiter sous peu d'après la presse, prendrait la forme de séminaires en groupes restreints. L'objectif serait alors d'apprendre à déconstruire les discours radicaux. Au terme de cycles de formations, chaque service disposera d'un référent. Bien entendu, dans un an, une évaluation par le Réseau antiradicalisme permettra de faire un état des lieux de la situation et, si nécessaire, d'ajuster le contenu des formations.

Toutefois, à l'écoute d'experts en la matière, nous nous interrogeons sur un aspect précis de cette problématique. S'il est indispensable de former les travailleurs sociaux à développer des arguments objectifs, ceci nous semble quelque peu insuffisant. Dans le processus de radicalisation du jeune, il y a une charge émotionnelle et affective

très importante, qui ne se déconstruit pas à coups d'arguments objectifs et rationnels. Nous pensons par exemple à des jeunes qui devront, moralement et psychologiquement, se placer en rupture par rapport à un milieu familial et social radicalisé.

N'oublions pas que les dernières informations dont nous disposons de la part des services experts en matière de radicalisme démontrent qu'aujourd'hui, le recrutement se fait d'abord auprès des anciens copains, des anciens amis avec lesquels on a gardé des liens sociaux à travers *Facebook* et l'ensemble des réseaux sociaux. Donc, ce sont les proches.

Or effectuer un travail de déconstruction passe aussi par un travail de rupture, à un moment donné, avec ce milieu des amis ou, dans certains cas, le milieu familial, ce qui n'est pas évident. Bien entendu, ce travail de désendoctrinement doit pouvoir s'individualiser en fonction du profil des jeunes radicalisés.

N'oublions pas non plus qu'un des éléments constitutifs de la radicalisation s'inscrit, chez beaucoup de jeunes, dans une recherche de sens. Je pense que certains de mes prédécesseurs l'ont dit. Ces jeunes ont des objectifs de vie non atteints. Ils ressentent un échec dans une aspiration à une utilité sociale mais n'ont pas trouvé de réponse socialement acceptable. Le radicalisme est une réponse mais elle est socialement inacceptable. Et l'ensemble est couronné par un sentiment d'injustice et souvent aussi d'indignité. C'est donc également à ces réalités psychologiques et sociales que les acteurs du monde de l'aide à la jeunesse doivent répondre.

Monsieur le Ministre, nous vous posons dès lors les questions suivantes. Qui sont précisément les formateurs? Quel sera leur profil? Où en est-on dans le cycle de formations? Quand les référents seront-ils effectifs au sein des services? Les formations prennent-elles en considération la charge affective et émotionnelle entrant en ligne de compte dans le processus de radicalisation? Que contiendra précisément l'évaluation? Outre l'ajustement éventuel des contenus de la formation, est-il possible, au regard de l'évolution des connaissances, d'adapter et d'ajuster ces formations? Je l'imagine.

Monsieur le Ministre, je termine mon intervention en disant qu'il convient toujours évidemment de faire le pari du capital positif du jeune. Il faut garder les yeux ouverts en la matière. C'est toute la difficulté de cet enjeu qui intègre un devoir de protection du jeune et de la société, mais aussi un devoir d'émancipation.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Ce débat s'était déroulé peu après la publication, par tous les médias, d'articles montrant des jeunes partir en vrille et se laisser tenter par l'extrémisme, préférant le terrorisme au vivre ensemble à Verviers, à Paris, à Molenbeek ou ailleurs. Nous n'avons malheureusement pas découvert un phénomène

neuf à cet instant-là. Nous en avons déjà parlé bien avant, dans différents lieux, mais le mois de janvier a mis le phénomène sous le feu des projecteurs. Il a ébranlé toute notre société. Et c'est toute notre société qu'il faut interroger: les valeurs qu'elle véhicule, le fossé entre riches et pauvres, le pouvoir de l'argent, le consumérisme à tout crin, l'individualisme et les valeurs qu'elle n'incarne plus, telles que la solidarité, l'émancipation ou encore le progrès commun.

Mais, d'emblée, cette lutte contre le radicalisme s'est, à mon sens, mal emmanchée. Nous nous demandions comment lutter contre la radicalisation au moment même où nous excluons des milliers de personnes de notre vivre ensemble. J'entends par là les mesures des différents gouvernements présents et passés, qu'ils soient à dominance bleue ou rouge. La solution ne se trouve pas seule, ici en Fédération Wallonie-Bruxelles; elle se trouve aussi dans le fonds d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et nous avons notre rôle à jouer. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc élaboré un plan de lutte contre le radicalisme. Parmi les pistes suggérées figurait la formation à l'intention des travailleurs des secteurs de l'aide à la jeunesse dont nous parlons aujourd'hui. Elle est nécessaire car si certains professionnels ont des connaissances précises et une expérience pointue dans ce domaine, d'autres ne savent comment réagir face à des questions de jeunes qui se sont déjà engagés ou qui vont s'engager sur le chemin de l'extrémisme. Ces professionnels ont besoin de soutien et d'outils pour encadrer efficacement ces jeunes.

Vous avez donc mis en place une série de quatre conférences, dont l'invitation était adressée à une personne par service d'aide en milieu ouvert (AMO), par service d'aide à la jeunesse (SAJ), par service de protection de la jeunesse (SPJ), par section d'IPPJ ou maison de justice, de manière, et je vous cite, «à ce que chaque institution dispose très rapidement d'une personne-ressource à même d'orienter ses collègues dans ces problématiques». Vous avez aussi mis en place des formations différenciées entre les AMO et les autres services.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous préciser s'il s'agit de formations destinées à fournir des outils aux professionnels? Je me pose la question, étant donné l'appellation «séminaires de réflexion» qui a été donnée à ces séances, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que des formations. Ma question porte sur l'objectif final recherché.

J'ai eu quelques retours directs de participants à ces formations. Certains d'entre eux m'ont dit être restés sur leur faim. Je comprends bien que le fait de mettre sur pied ce type de séances dans l'urgence ne permet pas de réaliser des formations «dernier carat» mais les premiers retours ne semblent pas particulièrement satisfaisants. Et surtout, il apparaît que ces séances peinent à trouver un public constant d'une séance à l'autre.

Bref, des professionnels se déplacent et rentrent dans leurs services respectifs avec parfois tout autant de questions qu'auparavant. Et ils se retrouvent, dans le concret, face aux mêmes situations, avec ce sentiment d'être désarmés.

Monsieur le Ministre, outre ces éléments empiriques (et probablement pas tout à fait représentatifs) que je rapporte, avez-vous une évaluation de ces séances de formation? Disposez-vous d'éléments quantitatifs (combien de personnes se sont déplacées, qui représentaient combien de services), mais également qualitatifs (quelle satisfaction en ont-ils retirée, et une fois de retour dans leur service, quelle application peuvent-ils en faire)?

Si vous ne disposez pas de ces éléments, il me paraît plus que nécessaire, au vu de ces premiers retours mitigés, d'essayer de les obtenir afin de déterminer quels sont les manques identifiés par les travailleurs de terrain, quels sont leurs besoins non rencontrés et donc de corriger le tir. Car la question qui se pose est de savoir quelle suite sera donnée. Il s'agit à présent de prévoir des outils à plus long terme: du ponctuel en réponse à l'urgence de janvier 2015, il faut passer au structurel. On se trouve alors dans le cadre de formations initiales et continuées. Qu'allez-vous mettre en place? C'est bien là le cœur du questionnement qui vous est adressé, à vous, mais aussi à l'ensemble du gouvernement.

Pendant ce temps-là, en effet, ce secteur, à qui il faudrait donner les moyens des ambitions qu'on lui attribue, vous appelle à l'aide. On a entendu parler des retards de paiement, et vous avez affirmé vouloir prendre le problème à bras-le-corps, j'en suis heureux. On a aussi débattu à d'autres moments d'éléments qui interpellent, notamment des bourses liées à des projets d'accompagnement de jeunes tiraillés culturellement. Ces projets mis en place sous la précédente législature ont été abandonnés. Il ne s'agissait pourtant pas de gros subsides, mais de petites sommes permettant d'apporter une expertise adaptée aux problèmes qui se posaient sur le terrain, dans un contexte donné, et en fonction d'une action de prévention sur le moyen et le long terme. Je citerai l'exemple d'un service d'aide en milieu ouvert (AMO) qui entame un processus de recherche/action dans un quartier à forte densité de jeunes et de familles d'origine étrangère; ou de ce projet de réaménagement de l'espace public en fonction des demandes des jeunes. Ce ne sont pas des actions spectaculaires, mais elles s'ancrent dans le concret et permettent de changer le quotidien.

Nous avons aussi débattu des moyens des écoles d'encadrement différencié; ou des économies réalisées tant par notre niveau de pouvoir que par d'autres. Ce sont pourtant les publics dont on parle ici qui sont directement victimes de ces économies: si les secteurs sont différents, par contre ce sont les mêmes jeunes.

Avec cette logique, le secteur de l'aide à la jeunesse risque d'être de plus en plus le «spara-drap» des politiques d'économie des autres secteurs. C'est vous, Monsieur le Ministre, qui êtes interrogé dans ce débat, mais c'est bien l'action du gouvernement dans son ensemble qui doit faire l'objet d'un questionnement. En janvier dernier, mon groupe vous demandait beaucoup plus de cohérence, non seulement entre les actions des différents ministres, mais aussi entre les différents niveaux de pouvoir. Nous vous le demandons à nouveau aujourd'hui, car il ne semble pas que nous ayons été totalement entendus.

Dans cette société qui ne donne finalement que peu d'espoir aux jeunes, je voudrais rappeler les résultats du Thermomètre Solidaris. Ils révèlent que 55 % des personnes âgées de dix-huit à trente ans n'ont plus envie du vivre ensemble. C'est extrêmement interpellant. Plus de trois jeunes sur dix rejettent la société dans laquelle ils vivent, ils subissent leur vie et ne croient plus en l'avenir. Ces chiffres ne sont pas surprenants: on ne laisse aucune place aux jeunes en dehors de l'école ou après l'école.

Rappelons aussi que le gouvernement fédéral précédent, celui de M. Di Rupo et de Mme Milquet, a limité le temps des allocations d'insertion, que le 1^{er} janvier dernier, des milliers de jeunes ont été exclus du chômage, et que M. Michel «en remet une couche». Que fait-on de ces jeunes, ceux que l'on exclut du système de sécurité sociale pour les envoyer vers l'assistance publique?

Il faut rendre à toute une génération l'espoir en demain. Cela étant, nous devons lutter et tout mettre en œuvre pour éviter que d'autres jeunes ne soient tentés, demain, de s'engager sur le chemin de l'extrémisme; c'est une urgence pour tous les niveaux de pouvoir qui doivent davantage se concerter et faire preuve de cohérence entre eux plutôt que de travailler isolément. C'est impératif pour éviter que le vivre ensemble se dégrade et, au contraire, pour faire en sorte qu'il s'améliore.

Mme la présidente. – La parole est à M. Madrane, ministre.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Merci de me donner l'occasion de faire le point avec vous sur l'application du plan antiradicalisme violent dans le domaine de l'aide à la jeunesse.

Comme la plupart d'entre vous l'ont souligné, les mesures prises intéressent d'abord la formation des différents intervenants. La capacité des intervenants du secteur à réagir adéquatement face à des jeunes tentés par la radicalisation a été considérée comme un élément essentiel pour répondre aux préoccupations du terrain.

Nous avons d'abord organisé des formations. Bien entendu, toutes les formations ne sont pas

consacrées à la «déradicalisation», comme l'ont affirmé erronément certains médias. Si c'était le cas, nous ne travaillerions qu'en aval de cette problématique alors que le secteur de l'aide à la jeunesse a d'abord une mission socio-éducative qui doit s'inscrire dans la prévention.

J'en viens aux chiffres. À ce jour, six adolescents sont passés par une IPPJ parce qu'ils étaient suspectés de s'être dangereusement rapprochés de milieux terroristes. Parmi eux, quatre y sont encore, tandis qu'une fille est retournée en famille. Le dernier est également rentré chez lui, mais est suivi par une équipe d'accompagnement post-institutionnel (API). Aucun mineur revenu de Syrie n'a été placé en IPPJ.

En revanche, nos services sont quotidiennement en contact avec des jeunes vulnérables, confrontés à un environnement «potentiellement toxique» et susceptibles d'être tentés par la radicalisation.

L'objectif de ce cycle est d'essayer de transmettre de l'expérience et de l'analyse, et de permettre aux professionnels de s'approprier ces savoirs pour les traduire dans leur travail quotidien.

Le programme de formation comprend deux grands volets: le premier, relatif à la prévention, concerne les travailleurs des AMO.

Monsieur Daele vous avez brièvement évoqué le gouvernement précédent. Je ferai de même. Vous savez sans doute que c'est ma prédécesseure qui a divisé le budget de la prévention par deux. Ce n'est pas sans conséquence. Pour ma part, je préfère affronter un problème tant qu'il est petit plutôt que de devoir mobiliser beaucoup de temps et de moyens pour le gérer quand il est devenu très grand.

Le deuxième volet concerne les SAJ, les SPJ et les 29 sections des IPPJ.

L'organisme de formation agréé par l'Aide à la jeunesse, le service RTA, a été chargé de concevoir les formations des travailleurs des AMO. Il a organisé ces formations à l'occasion de plusieurs grandes conférences dont la thématique a ensuite été déclinée en plus petits séminaires d'une douzaine de personnes. Les grandes conférences ont alors été ouvertes au personnel des services publics de l'aide à la jeunesse, des maisons de justice mais également des partenaires associatifs. On a pu y entendre, le 13 mars, M. Vincent de Coorebyter, docteur en philosophie, professeur à l'ULB et président du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP). Il a abordé les enjeux de société mis en avant par les réactions aux attaques terroristes. Le 16 avril, Michel Wieviorka, éminent sociologue et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), a évoqué le thème de la violence, du terrorisme et de la subjectivation. Le 1^{er} juin, M. Farhad Khosrokhavar, sociologue franco-

iranien, également directeur d'études à l'EHESS et spécialiste des problèmes sociaux et anthropologiques de l'islam en France, a prononcé une conférence intitulée *Analyse du modèle européen de radicalisation islamique*.

Le personnel des services publics de l'aide à la jeunesse, SAJ, SPJ et IPPJ, est invité à un cycle de formations organisé par la direction des méthodes de la recherche et de la formation de l'administration générale de l'aide à la jeunesse. Ce cycle comporte une formation générale sur la culture et la religion musulmanes et une formation pour faire face à la radicalisation violente. Comment la déceler? Comment maintenir le dialogue avec les personnes qui menacent de basculer vers le radicalisme? Une première journée de formation a eu lieu le 28 avril. J'ai demandé que, dans chaque service – SAJ, SPJ, Sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO), Accompagnement post-institutionnel (API) et chaque section d'IPPJ –, un référent soit désigné et suive cette formation. Le groupe est constitué de 76 travailleurs. La formation fait des référents des personnes-ressources pour leurs collègues. À ce jour, 119 travailleurs de 119 services ont participé aux formations. Plusieurs centaines ont assisté aux conférences.

Monsieur Daele, vous avez eu des échos négatifs. J'en ai eu des positifs. Certains ont dit que c'était la première fois qu'ils assistaient à ce type de conférence et que ça les avait aidés dans leur travail quotidien. Je l'ai déjà dit et je le répéterai encore: il faut appréhender cette question avec beaucoup d'humilité. Ce problème dépasse de loin la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un problème belge, européen, mondial. Je me suis rendu au Danemark. Les Danois s'inspirent de ce que nous faisons tandis que nous essayons de voir ce qu'ils font. J'ai également reçu la vice-première ministre québécoise, venue s'informer de notre travail. Même si le sujet est très sérieux, il n'existe pas de kit prêt à l'emploi ou de recette miracle pour la déradicalisation. Il faut faire le maximum pour essayer d'appréhender cette question le mieux possible.

Le coût des formations est maîtrisé car il entre dans les missions ordinaires des opérateurs. Une évaluation sera réalisée dans le cadre du réseau antiradicalisation (RAR) créé par la Fédération avec l'aide de spécialistes universitaires.

Je comprends votre impatience mais il est prématuré de vous livrer les résultats de cette évaluation. Je rappelle que cette formation est toujours en cours et qu'elle se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juin. L'objet de l'évaluation est de généraliser ces formations par la mise en place de cycles de formation qui seront ouverts à tous les membres intéressés des services. Nous discuterons du futur après cette évaluation.

Quant à l'encadrement des jeunes en institutions publiques de protection de la jeunesse

(IPPJ), un appel à la vigilance a été lancé en vue d'éviter tout prosélytisme. Les jeunes concernés doivent faire l'objet d'un encadrement spécifique par des intervenants API qui peuvent les accompagner au-delà de la structure d'hébergement. Le but de ces intervenants est de sortir les jeunes du sectarisme. Les conseillers musulmans en IPPJ sont très importants. Ils peuvent contribuer à ce travail, notamment en ayant avec les jeunes des discussions théologiques portant sur le fondement de leur engagement. Dans la mesure où la religion musulmane ne possède pas d'autorité morale, qu'elle n'a pas de clergé, ces conseillers sont écoutés. Lors d'une émission télévisée intéressante, on a pu voir un conseiller musulman dans une IPPJ expliquer aux jeunes la notion de respect, les différences entre les cultes, les différentes branches de l'islam. Ces conseillers sont des partenaires extrêmement importants sur lesquels nous devons nous appuyer.

Parmi les autres mesures à mettre en place, nous devons encore élaborer un programme de prise en charge de ceux qui reviendraient des terrains de guerre. Nous devons nous préparer à ce genre de situation. Ces personnes devront être prises en charge par divers spécialistes tels que des experts du stress post-traumatique ou du désendoctrinement sectaire. Il n'est pas question de former quiconque à ces tâches mais de trouver des spécialistes pouvant participer à cette prise en charge.

D'autres mesures ont été prises dans le domaine des maisons de justice. Je ne m'y attarderai pas; j'évoquerai simplement le travail réalisé avec «avocats.be». Vous avez parlé de la brochure qui vise à fournir une information juridique aux personnes soucieuses de connaître les conséquences d'un départ vers des zones de combat dans le cadre de mouvements terroristes. Cela répond à une demande émise par les parents de jeunes qui sont tentés par ces départs, mais qui manquent d'informations sur les risques potentiels encourus.

Certains ont évoqué la concertation avec le fédéral. Des réunions se tiennent au sein de la plate-forme sur le radicalisme. Ce groupe de travail a le mérite d'exister et permet avant tout l'échange d'informations. Les entités fédérées sont demandeuses d'une collaboration plus concrète, notamment sur la diffusion de l'information, sur les possibilités de soutien, notamment une ligne verte et des sites d'information.

Je n'évoquerai pas ici les nombreux contacts de mes services avec la magistrature, les services de police ou de renseignement qui permettent d'améliorer la compréhension du rôle de chacun et une collaboration plus étroite. Je tenterai de répondre à une série de questions plus ponctuelles.

Mme Nicaise, si je ne me trompe, a demandé si on pouvait placer des jeunes en IPPJ uniquement sur la base de soupçons. Cela peut se faire du côté flamand, mais pas du côté francophone.

Les juges ne le souhaitent pas. Vous dites faire confiance aux juges de la jeunesse. D'après vous, s'ils le font, c'est sur la base d'éléments en leur possession mais dont nous ne disposons pas. Quand un juge de la jeunesse décide de nous confier un jeune, nous sommes prêts et nous pouvons l'accueillir et le prendre en charge.

Quid du profil des formateurs? Ce sont des spécialistes du secteur socio-éducatif: philosophes, psychologues, sociologues, politologues. Les conférenciers ont été choisis par l'organisme de formation agréé RTA qui est d'ailleurs le seul à avoir répondu à notre sollicitation.

Tous les AMO ont été invités au spectacle *Djihad*, qui a d'ailleurs fait salle comble. J'ai assisté à deux représentations. La première fois, la pièce m'a profondément touché. La seconde fois, c'est surtout le débat après le spectacle qui a suscité mon intérêt. Les acteurs sont exceptionnels. Ce débat avec les spectateurs, avec les travailleurs des AMO et avec les jeunes a été extrêmement enrichissant. Je comprends que cette pièce ait été reconnue d'utilité publique.

Quant aux charges émotionnelles, je ne suis pas psy, je ne suis pas comportementaliste. La seule chose que je puis vous dire, c'est qu'en IPPJ, nos professionnels de grande qualité ont l'habitude de travailler sur ces questions. Plusieurs d'entre vous ont évoqué les ruptures avec le milieu familial qui peuvent engendrer de grosses charges émotionnelles. Dans le secteur, les spécialistes sont couramment en contact avec ces jeunes. Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises en commission, se pose aussi toute la question du conflit de loyauté. Je ne suis pas un spécialiste mais je suppose que ces questions sont abordées de la même manière qu'avec des enfants qui doivent choisir entre l'institution et leurs parents. Leurs situations sont difficiles et il est parfois terriblement compliqué pour eux de se positionner.

Je pense avoir fait le tour des questions. Je terminerai en disant une fois encore que nous avons déployé beaucoup de moyens, beaucoup de personnels. Nous avons essayé de faire preuve de créativité. Cependant, je répète devant cette assemblée que, face à ces questions, nous devons toutes et tous faire preuve d'une très grande humilité parce que cette problématique est extrêmement complexe. Il est très difficile de trouver la solution miracle. De nombreux États en Europe et dans le monde tâtonnent, mais chacun observe avec attention ce que l'autre fait pour s'inspirer des bonnes pratiques et essayer de développer chez lui dans son rayon d'action les mesures les plus efficaces.

Nous avons basé notre action sur la formation des acteurs du secteur. Je l'ai dit à chaque fois que j'ai introduit une formation, et je tiens à le rappeler ici, il est hors de question que nous fassions de nos travailleurs sociaux des auxiliaires

des forces de l'ordre. Chacun a ses pratiques, son code et sa déontologie. Il s'agit d'aider nos travailleurs à gérer au mieux ces questions dans leur quotidien.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, il n'existe pas de recette magique pour lutter contre la radicalisation. Cependant, je note que la plupart des mesures préventives du plan d'action sont d'ores et déjà appliquées.

Je serai attentive en commission au suivi et au bilan du programme de formation des professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse. Je me réjouis également qu'il y ait un référent par service. Enfin, je suis rassurée que les maisons de justice, qui sont des acteurs de terrain importants, disposent de l'outil «avocats.be».

Mme la présidente. – La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS). – Je suis très satisfait par l'approche positive, sereine, pleine d'humilité et de pragmatisme de votre politique, Monsieur le Ministre. Nous sommes face à un problème nouveau et délicat.

Je vous remercie également de tout mettre en œuvre pour enrayer ce véritable suicide social de nos jeunes. Si rien n'était fait, je pourrais même dire que cela équivaldrait à pousser ces jeunes au suicide. Mais ce n'est pas le cas.

Dans tout ce que vous avez expliqué, vous rappelez qu'il faut éduquer les jeunes et les institutions pour éviter tous les amalgames et l'islamophobie.

Enfin, je vous remercie d'avoir rappelé la colonne vertébrale, le fil rouge de notre action d'aide à la jeunesse car nos jeunes ont faim de reconnaissance, une reconnaissance nécessaire qui peut leur donner des ailes et les entraîner vers un projet d'avenir.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos nombreuses précisions. J'aurais voulu insister sur la nécessité d'une évaluation qui associe les référents et ne soit pas uniquement basée sur des avis d'universitaires. L'expérience de terrain est extrêmement importante pour affiner les formations.

Vous nous avez parlé d'une concertation avec le gouvernement fédéral et vous dites regretter des mesures concrètes. Mais je pense qu'il ne faut pas attendre la concertation: vous pouvez agir sur le terrain, à votre niveau, en concertation notamment avec la ministre de l'Éducation et de l'Enfance. Toute une série de mesures peuvent être prises, notamment dans les écoles, pour détec-

ter les premiers signes de radicalisme. Je pense que des collaborations, des synergies entre les départements seraient extrêmement utiles.

Une dimension internationale peut également être exploitée via l'Organisation internationale de la Francophonie comme M. Bouchez l'a mentionné en commission. Cet outil peut aussi être employé pour aboutir à des mesures concrètes.

J'attire enfin votre attention sur les familles d'accueil. Il n'est pas suffisant de remettre sur la bonne voie des jeunes dans les IPPJ, mais il y a aussi tout un travail à faire lorsqu'ils rentrent dans leur famille et qu'au sein de celle-ci les membres se déchirent sur les questions de l'islam et du terrorisme.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Nicaise.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la mise à jour des chiffres. Vous l'avez dit, la capacité des intervenants a un poids essentiel. Les acteurs du secteur que nous avons rencontrés en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ont montré leur volonté d'apporter la meilleure réponse à l'ensemble des problèmes, et notamment au risque de radicalisation.

Restons modestes ! Il est extrêmement difficile de repérer le jeune fragile ou en passe d'être radicalisé. J'ai pu lire aussi, et vous y avez fait référence, les difficultés rencontrées par les conseillers musulmans dans les IPPJ. D'après vous, la difficulté proviendrait de l'absence d'autorité morale dans la religion musulmane.

Vous nous apportez de nombreuses informations. La formation des acteurs des services viendra à son terme fin juin. L'évaluation de cette formation sera capitale. Elle devra tenir compte des facteurs que vous avez évoqués.

Mme la présidente. – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je m'associe aux propos satisfaisants et vigilants de mes collègues à l'égard de votre réponse. Vous avez montré le caractère complet et complexe de l'approche que vous défendez.

Je voudrais insister sur le nécessaire partage des pratiques positives, mais aussi des expériences plus difficiles. Nous cherchons tous, à tous les niveaux, les éléments à ajuster pour répondre de façon pertinente à ce problème qui devient mondial et questionne les fondements de notre société.

Quelles réponses pouvons-nous apporter aux aspirations des jeunes? Certains éléments du dispositif que vous déployez pourraient inspirer d'autres acteurs et leurs réponses face à ce problème crucial.

Mme la présidente. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – En janvier, il y avait urgence. Aujourd’hui nous pouvons envisager l’avenir plus sereinement. Nous sommes tous d’accord pour souligner la nécessité de proposer des formations efficaces. Les mesures ponctuelles actuelles sont insuffisantes. Il s’agit de prévoir dès maintenant des outils à mettre en œuvre sur le long terme. Vous dites avoir eu des échos positifs à l’issue des premières séances. Pour ma part, j’ai entendu dire que les réponses apportées manquaient d’éléments concrets. Je suppose que l’évaluation qui sera réalisée sera mitigée.

Il n’est pas évident de mettre sur pied des formations aussi rapidement. À terme, nous devons faire preuve d’une grande flexibilité. Ni vous ni moi ne sommes devins. Nous devons suivre en permanence ce qui se fait à l’étranger et nous adapter au jour le jour, modifier les formations en fonction des éléments neufs qui peuvent s’avérer utiles sur le terrain, identifier les besoins à l’issue des formations, définir ceux auxquels il n’a pas été satisfait pour y répondre ultérieurement. Cette adaptabilité nous permettra d’affiner les réponses apportées aux personnes travaillant dans le secteur.

Dans votre réponse, vous critiquez votre pré-décesseure. La situation ne demande qu’à être améliorée, Monsieur le Ministre, et cela ne tient qu’à vous. Nous demandons à voir.

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Je n’ai pas critiqué ma prédécesseure, j’ai rappelé que c’est elle qui avait divisé le budget affecté à la prévention par deux. C’est différent !

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je voudrais insister sur la nécessité de développer une approche cohérente et commune au secteur de la jeunesse, à l’école et aux acteurs de terrain. Ne cloisonnons surtout pas. Vous disiez que les rencontres avaient le mérite d’exister et que les instances fédérales étaient favorables à l’adoption de mesures concrètes. C’est précisément ce que mon groupe vous demandait dès le mois de janvier. Nous ne sommes donc pas les seuls à formuler cette demande.

Certes le chemin est long et difficile. Aujourd’hui, on se demande comment lutter contre la montée de l’extrémisme chez les jeunes, mais il nous faut surtout rendre l’espoir à toute une génération et éviter que d’autres jeunes ne tombent dans l’extrémisme demain.

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, le débat est clos.

16 Projet de décret portant confirmation de l’arrêté du gouvernement de la Communauté

française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l’enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction, pris en exécution de l’article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l’enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (doc. 110 (2014-2015) nos 1 et 2)

16.1 Vote nominatif sur l’ensemble

Mme la présidente. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

84 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, M. Bouchez Georges-Louis, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mmes Defraigne Christine, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillet Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine,

MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mme Moinnet Isabelle, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mme Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Vote n° 1

Mme la présidente. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Il est regrettable, alors que nous adoptons à l'unanimité un projet du gouvernement, que celui-ci n'ait même pas jugé utile de déléguer un de ses membres pour assister au vote. Je me devais de le souligner: il est d'usage, lorsque l'on vote un projet, qu'il y ait, si ce n'est le ou la ministre responsable de la matière, au moins un représentant du gouvernement.

Mme la présidente. – Vous avez raison de le souligner, Madame Bertieaux, et le message sera transmis au gouvernement.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 18 h*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

17 1 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à M. le ministre-président Demotte, par M. Knaepen ;

à Mme la ministre Milquet, par Mmes Trotta, Zrihen, Bonni, Bertieaux, Targnion, Désir, Gonzalez Moyano, Morreale et Persoons, par MM. Lefebvre, Legasse, Destrebecq, Henquet, Denis, Prévot, Destexhe, Mouyard et Drèze;

à M. le ministre Marcourt, par Mmes Lambelin et Morreale, par MM. Mouyard, Martin, Luperto, Henquet et Dufrane;

à M. le ministre Madrane, par Mmes De Bue et Poulin;

à M. le ministre Collin, par Mmes De Bue et Defrang-Firket, par MM. Legasse et Gardier;

à M. le ministre Flahaut, par Mmes Poulin, De Bue et Vienne, par M. Lecerf ;

à Mme la ministre Simonis, par Mme Poulin, par M. Knaepen.

18 Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour Constitutionnelle a notifié au Parlement :

Le recours en annulation de l'article 1er/1 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, inséré par la loi-programme du 19 décembre 2014, introduit par Youssouf Diallo ;

Les questions préjudicielles posées par la Cour d'appel de Gand sur le point de savoir si les articles 7 et 8 du décret de la Région flamande du 17 février 2012 portant modification de diverses dispositions du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus concernant la taxe de mise en circulation sur la base d'indicateurs environnementaux viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution ;

Les questions préjudicielles posées par le Tribunal d'arrondissement du Hainaut sur le point de savoir si l'article 591, 25° du Code judiciaire tel qu'inséré par la loi du 26 mars 2014 modifiant le Code judiciaire et la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales en vue d'attribuer dans diverses matières la compétence au juge naturel viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées ne viole pas les articles 10, 11 et 191 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 28, § 2, de la directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 (protection internationale des ressortissants des pays tiers ou des apatrides) ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 46, § 1er, 7°, d) de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 81, 1°, de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ne viole pas les articles 12 et 14 de la Constitution, combinés avec l'article 7.1 de la Convention européenne des droits de l'homme ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1675/2 alinéa 3, du Code judiciaire ne viole pas l'article 23 de la Constitution ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 40, § 1er et § 3, alinéa 2 du

décret de la région flamande du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1017, alinéa 1er, 1018 et 1022 du Code judiciaire (avant l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2010 modifiant les articles 1022 du Code judiciaire et 162bis du Code d'Instruction criminelle, et de la loi du 25 avril 2014 visant à corriger plusieurs lois réglant un matière visée à l'article 78 de la Constitution), ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 2 et 4 de la loi du 7 février 2014 portant des dispositions diverses en matière de bien-être animal, de commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et de santé des animaux, introduit par Emmanuel Horwood et

autres ;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour constate que les recours dirigés contre l'article III.81, alinéa 1er, du décret flamand du 19 juillet 2013 relatif à l'enseignement XXIII, en ce qu'il fixe au 1er septembre 2013 l'entrée en vigueur de l'article III.20 de ce décret, qui insère un article 110/30, § 1er, dans le Code l'enseignement secondaire sont sans objet;

L'arrêt du 21 mai 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 2, 7 et 8 de la loi du 1er juillet 2013 modifiant la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, introduit par l'ASBL Ligue des Droits de l'homme.